

**MEDINCELL**

**Rapport des commissaires aux comptes  
sur les comptes consolidés**

**(Exercice clos le 31 mars 2019)**

**PricewaterhouseCoopers Audit**  
650, rue Henri Becquerel  
34000 Montpellier

**Becouze**  
34, rue de Liège  
75008 Paris

## **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés**

**(Exercice clos le 31 mars 2019)**

A l'assemblée générale  
**MEDINCELL**  
3, rue des Frères Lumière  
34830 JACOU

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société MEDINCELL relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

### **Fondement de l'opinion**

#### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

#### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> avril 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### **Justification des appréciations - Points clés de l'audit**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la

justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Risque identifié	Notre réponse
<p><b>Détermination du chiffre d'affaires</b></p> <p><i>Voir note « 4.2 – Déclaration de conformité », note « 4.2.A – Adoption d'IFRS 15 – Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec les clients », note « 4.22 – Reconnaissance des produits des activités ordinaires », note « 6.1 – Produits des activités ordinaires »</i></p>	
<p>Au 31 mars 2019, le chiffre d'affaires total consolidé s'élève à 1,4 million d'euros.</p> <p>La norme IFRS 15 relative à la comptabilisation du chiffre d'affaires est d'application obligatoire, pour MedinCell, pour l'exercice ouvert au 1er avril 2018. Cette norme introduit de nouveaux critères de détermination du chiffre d'affaires.</p> <p>Dans ce contexte, nous avons considéré que la comptabilisation du chiffre d'affaires lié aux contrats et la présentation des incidences de la première application de la norme IFRS 15 constituaient un point clé de notre audit, pour les raisons suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La complexité des contrats conclus ;</li> <li>• Le fait que la correcte comptabilisation de ce chiffre d'affaires repose sur une mesure appropriée de l'avancement des études, qui implique des jugements importants de la direction tant sur le budget total prévisionnel de ces études que sur la prise en compte des dépenses déjà encourues relatives à ces études ;</li> <li>• Le chiffre d'affaires constitue un indicateur sensible, tant pour la présentation des comptes consolidés que pour la communication financière de la société.</li> </ul>	<p>Dans le cadre de l'adoption de la norme IFRS 15, MedinCell, avec l'aide de conseillers externes, a examiné tous les contrats importants concernés, préparé des mémorandums sur la comptabilisation d'IFRS 15 pour chaque type de produit et services et a défini ses règles de comptabilisation des produits.</p> <p>Avec l'implication de nos spécialistes internes, nous avons rencontré MedinCell et ses conseillers à intervalles réguliers pour discuter de leurs conclusions et de leurs décisions.</p> <p>MedinCell a ensuite affiné ses mémorandums comptables. Nous avons considéré que la politique adoptée par MedinCell et son application sont conformes aux nouvelles exigences de la norme. Lorsque les produits ont été constatés au fil du temps, nous avons veillé, tout particulièrement, à ce que leur comptabilisation soit réalisée conformément aux accords contractuels.</p> <p>Pour un échantillon de contrats pour chaque type de revenus, nous avons effectué les diligences suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nous avons indépendamment identifié et confirmé les obligations de performance dans les contrats échantillonnés et les avons comparées aux propositions de la direction.</li> <li>• Nous avons vérifié que le prix total de la transaction correspond aux contrats sous-jacents.</li> <li>• Nous sommes assurés du correct traitement</li> </ul>

	<p>comptable de ces contrats au regard des obligations contractuelles.</p> <p>Enfin, nous avons examiné le caractère approprié des informations qualitatives et chiffrées fournies dans les notes de l'annexe aux comptes consolidés précisées ci-dessus.</p>
<p><b>Frais de recherche et développement</b></p> <p>Voir note « 4.23 – Frais de recherche et développement », note « 6.2.1 – Nature des charges incluses dans les frais de recherche et développement », « 6.3.2 – Ventilation des frais de personnel par nature », note « 6.3.3 – Ventilation des frais de personnel par destination »</p>	
<p>Les frais de recherche et développement représentent respectivement 11,9 millions d'euros en 2019 et 8,8 millions d'euros en 2018.</p> <p>Les dépenses de recherche et développement se réfèrent à un grand nombre de contrats complexes (pré-clinique, clinique, recherche et développement...) qui incluent des potentiels « milestones » à enregistrer dans les états financiers.</p> <p>À cette fin, nous considérons que les assertions de « séparation des exercices » et « d'exhaustivité » constituent un risque important pour les états financiers.</p> <p>Le risque se réfère à l'enregistrement ou l'absence d'enregistrement d'une dépense, même si la livraison du produit a eu lieu ou non ou si le service a été rendu ou non. De plus, il y a un risque d'anomalie significative que MedinCell ne mentionne pas dans ses états financiers un engagement significatif lié à un contrat.</p>	<p>Nous nous sommes entretenus avec la direction pour comprendre le dispositif de contrôle interne mis en place par la société concernant ce processus y compris le processus budgétaire lié à ces dépenses.</p> <p>Nous avons effectué des tests détaillés des dépenses comptabilisées à la fin de l'exercice, y compris les charges à payer en utilisant des méthodes d'échantillonnage.</p> <p>Nous avons également procédé à des tests détaillés des factures reçues par la société après la fin de l'exercice.</p> <p>Nous avons obtenu et analysé, pour chacune des sélections, les pièces justificatives, notamment les factures, les bons de livraison, les contrats et les modifications, le cas échéant, ainsi que les preuves de paiement.</p> <p>Nous avons également procédé à une revue des principaux contrats de collaboration.</p> <p>Enfin, nous avons examiné le caractère approprié des informations qualitatives et chiffrées fournies dans les notes de l'annexe aux comptes consolidés précisées ci-dessus.</p>

### Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du directoire.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

## **Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires**

### ***Désignation des commissaires aux comptes***

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société MEDINCELL par votre assemblée générale du 22 novembre 2002 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et du 13 mai 2015 pour le cabinet Becouze.

Au 31 mars 2019, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la 17<sup>ème</sup> année de sa mission sans interruption et le cabinet Becouze dans la 4<sup>ème</sup> année, dont une année, pour les deux cabinets, depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés**

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directoire.

### **Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés**

#### *Objectif et démarche d'audit*

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

#### *Rapport au comité d'audit*

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de

l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Montpellier et Paris, le 22 juillet 2019

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Céline Gianni Darnet

Becouze



Fabien Brovedani



3, rue des Frères Lumière

34830 Jacou

RCS 444 606 750

**États financiers consolidés annuels établis en normes IFRS au 31 mars 2019**



## SOMMAIRE

<b>I - ETAT CONSOLIDE DE LA SITUATION FINANCIERE.....</b>	<b>4</b>
<b>II - ETAT CONSOLIDE DU RESULTAT NET.....</b>	<b>5</b>
<b>III - ETAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES.....</b>	<b>8</b>
<b>IV - TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE .....</b>	<b>9</b>
<b>V - ANNEXE AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS CONSOLIDES .....</b>	<b>10</b>
<b>NOTE 1 – PRESENTATION GENERALE .....</b>	<b>10</b>
<b>NOTE 2 – FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE.....</b>	<b>10</b>
<b>NOTE 3 –EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE .....</b>	<b>12</b>
<b>NOTE 4 - PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES .....</b>	<b>12</b>
4.1 – Principaux généraux .....	12
4.2 – Déclaration de conformité .....	12
4.3 – Base d'évaluation des comptes consolidés .....	18
4.4 – Recours à des estimations .....	18
4.5 – Méthode de consolidation .....	19
4.6 – Monnaie fonctionnelle et conversion des états financiers en devise étrangère	19
4.7 – Conversion des transactions en devises étrangères .....	19
4.8 – Immobilisations incorporelles .....	19
4.9 – Immobilisations corporelles .....	20
4.10 – Dépréciation d'actifs .....	21
4.11 – Stocks .....	21
4.12 – Contrats de location .....	21
4.13 – Actifs financiers .....	21
4.14 – Titres de placement financiers .....	22
4.15 – Trésorerie et équivalents de trésorerie .....	22
4.16 – Paiements fondés sur des actions .....	22
4.17 – Evaluation et comptabilisation des passifs financiers .....	22
4.18 – Avantages du personnel .....	23
4.19 – Provisions.....	23
4.20 – Subventions et avances conditionnées .....	23
4.21 – Passifs courants .....	24
4.22 – Reconnaissance des produits des activités ordinaires .....	24
4.23 – Frais de recherche et développement .....	26
4.24 –Frais marketing et commerciaux.....	27
4.25 – Frais généraux et administratifs.....	27
4.26 – Résultat opérationnel courant .....	27
4.27 – Autres produits et charges opérationnels.....	27
4.28 – Résultat opérationnel.....	27
4.29 – Impôts sur les résultats .....	27
4.30 – Information sectorielle .....	28
4.31 – Résultat de base et résultat dilué par action.....	28
<b>NOTE 5 – NOTES RELATIVES A L'ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE .....</b>	<b>29</b>
5.1 – Immobilisations incorporelles .....	29
5.2 – Immobilisations corporelles .....	29



5.3 – Réconciliation des investissements avec le tableau des flux de trésorerie .....	30
5.4 – Actifs financiers et autres actifs non courants .....	31
5.5 – Clients et comptes rattachés .....	31
5.6 – Autres actifs courants .....	31
5.7 – Titres de placement financiers .....	32
5.8 – Trésorerie et équivalent de trésorerie .....	33
5.9 - Capital émis et réserves.....	34
5.10 – Paiements fondés sur des actions .....	35
5.11 – Dettes financières .....	40
5.13 – Autres passifs courants et provisions courantes.....	49
5.14 – Catégories d’actifs et de passifs financiers.....	49
5.15 – Stocks .....	50
<b>NOTE 6 – NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT .....</b>	<b>51</b>
6.1 – Produits des activités ordinaires .....	51
6.2 – Nature des dépenses allouées par fonction.....	52
6.3 –Effectifs du Groupe et charges de personnel.....	54
6.4 – Amortissements et provisions : dotations et reprises .....	55
6.5 – Autres produits et charges opérationnels.....	56
6.6 - Résultat financier.....	56
6.7 – Impôts sur les résultats .....	57
6.8 – Résultat par action .....	58
<b>NOTE 7 – EXPOSITIONS AUX RISQUES FINANCIERS.....</b>	<b>59</b>
7.1 – Risque de taux d’intérêt.....	59
7.2 – Risque de crédit.....	59
7.3 – Risque de change .....	59
7.4 – Risque de liquidité.....	60
<b>NOTE 8 – ENGAGEMENTS HORS BILAN.....</b>	<b>61</b>
8.1 – Contrats de location simple .....	61
8.2 – Engagements de CM Biomaterials B.V. ....	61
8.3 – Autres engagements donnés .....	61
8.4 – Autres engagements reçus.....	62
<b>NOTE 9 – INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIEES .....</b>	<b>63</b>
<b>NOTE 10 – PERIMETRE DE CONSOLIDATION.....</b>	<b>63</b>
<b>NOTE 11 – HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES .....</b>	<b>65</b>



## I - ETAT CONSOLIDE DE LA SITUATION FINANCIERE

(En milliers d'€)	Notes	31/03/2019	31/03/2018
Immobilisations incorporelles	5.1	1 446	2 018
Immobilisations corporelles	5.2	3 318	2 725
Titres mis en équivalence		12	-
Actifs financiers et autres actifs non courants	5.4	4 702	4 483
Impôts différés actifs	6.7	2 483	2 488
<b>TOTAL DE L'ACTIF NON COURANT</b>		<b>11 962</b>	<b>11 714</b>
Stocks et en-cours	5.15	-	1 321
Clients et comptes rattachés	5.5	383	101
Actifs d'impôts exigibles	5.6	-	-
Autres actifs courants	5.6	3 580	2 704
Titres de placement financiers	5.7	772	722
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5.8	21 284	8 791
<b>TOTAL DE L'ACTIF COURANT</b>		<b>26 020</b>	<b>13 639</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>37 982</b>	<b>25 353</b>

(En milliers d'€)	Notes	31/03/2019	31/03/2018
Capital	5.9	201	145
Primes	5.9	33 149	230
Réserves		(7 420)	(2 587)
Résultat net de l'exercice - part du Groupe		(19 687)	(9 571)
<b>Capitaux propres - part du groupe</b>	<b>IV</b>	<b>6 243</b>	<b>(11 783)</b>
Intérêts minoritaires	IV	-	34
<b>CAPITAUX PROPRES DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE</b>	<b>IV</b>	<b>6 243</b>	<b>(11 749)</b>
Dettes financières - non courantes	5.11	23 609	28 692
Avantages du personnel	5.12	359	277
<b>TOTAL DU PASSIF NON COURANT</b>		<b>23 968</b>	<b>28 969</b>
Dettes financières - courantes	5.11	3 426	2 305
Provisions - courantes	5.13	-	415
Fournisseurs et comptes rattachés		1 644	2 441
Dettes d'impôts exigibles sur les résultats		-	166
Autres passifs courants	5.13	2 701	2 806
<b>TOTAL DU PASSIF COURANT</b>		<b>7 771</b>	<b>8 133</b>
<b>TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES</b>		<b>37 982</b>	<b>25 353</b>



## II - ETAT CONSOLIDE DU RESULTAT NET

(En milliers d'€)	Notes	31/03/2019 12 mois	31/03/2018 12 mois
Chiffre d'affaires	6.1	1 442	6 439
Autres produits des activités ordinaires	6.1	2 605	1 862
<b>Produits des activités ordinaires</b>	<b>6.1</b>	<b>4 047</b>	<b>8 301</b>
Coût des produits et services vendus	6.2.4	(79)	(218)
Frais de recherche et développement	6.2.1	(11 900)	(8 846)
Frais marketing et commerciaux	6.2.2	(2 676)	(1 888)
Frais généraux et administratifs	6.2.3	(4 899)	(4 246)
<b>Résultat opérationnel courant</b>		<b>(15 507)</b>	<b>(6 897)</b>
Autres charges opérationnelles non courantes	6.5	(453)	(590)
Autres produits opérationnels non courants	6.5	444	109
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>(15 516)</b>	<b>(7 378)</b>
Produits des intérêts financiers	6.6	91	56
Coût de l'endettement financier brut	6.6	(2 127)	(1 848)
Autres charges financières	6.6	(2 263)	(226)
Autres produits financiers	6.6	106	181
<b>Résultat financier</b>		<b>(4 193)</b>	<b>(1 837)</b>
Résultat des entités mises en équivalence		-	-
<b>Résultat avant impôts</b>		<b>(19 710)</b>	<b>(9 215)</b>
(Charge) / Produit d'impôt	6.7	28	(360)
<b>Résultat net</b>		<b>(19 682)</b>	<b>(9 575)</b>
- Attribuable aux actionnaires de MedinCell		(19 687)	(9 571)
- Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		5	(4)
Résultat par action en €	6.8	(1,14)	(0,66)
Résultat dilué par action en €	6.8	(1,14)	(0,66)



(En milliers d'€)	Notes	31/03/2019 12 mois	31/03/2018 12 mois
Chiffre d'affaires	6.1	1 442	6 439
Autres produits des activités ordinaires	6.1	2 605	1 862
<b>Produits des activités ordinaires</b>	<b>6.1</b>	<b>4 047</b>	<b>8 301</b>
Coût des produits et services vendus	6.2.4	(79)	(218)
Frais de recherche et développement	6.2.1	(11 900)	(8 846)
Frais marketing et commerciaux	6.2.2	(2 676)	(1 888)
Frais généraux et administratifs	6.2.3	(4 899)	(4 246)
<b>Résultat opérationnel courant</b>		<b>(15 507)</b>	<b>(6 897)</b>
Autres charges opérationnelles non courantes	6.5	(453)	(590)
Autres produits opérationnels non courants	6.5	444	109
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>(15 516)</b>	<b>(7 378)</b>
Produits des intérêts financiers	6.6	91	56
Coût de l'endettement financier brut	6.6	(2 127)	(1 848)
Autres charges financières	6.6	(2 263)	(226)
Autres produits financiers	6.6	106	181
<b>Résultat financier</b>		<b>(4 193)</b>	<b>(1 837)</b>
Résultat des entités mises en équivalence		-	-
<b>Résultat avant impôts</b>		<b>(19 710)</b>	<b>(9 215)</b>
(Charge) / Produit d'impôt	6.7	28	(360)
<b>Résultat net</b>		<b>(19 682)</b>	<b>(9 575)</b>
- <i>Attribuable aux actionnaires de MedinCell</i>		(19 687)	(9 571)
- <i>Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle</i>		5	(4)
Résultat par action en €	6.8	(1,14)	(0,66)
Résultat dilué par action en €	6.8	(1,14)	(0,66)



## AUTRES ELEMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

(En milliers d'€)	31/03/2019 12 mois	31/03/2018 12 mois
<b>Résultat net</b>	<b>(19 682)</b>	<b>(9 575)</b>
<b>Autres éléments recyclables du résultat global</b>		
Ecart de conversion	24	6
<b>Autres éléments non recyclables du résultat global</b>		
Gains et pertes actuariels sur avantages du personnel, nets d'impôts	(14)	7
- Gains et pertes actuariels sur avantages du personnel	(19)	9
- Effet de l'impôt	5	(2)
<b>Résultat global</b>	<b>(19 672)</b>	<b>(9 562)</b>
- Attribuable aux actionnaires de MedinCell	(19 681)	(9 552)
- Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	9	(10)

### III - ETAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

(En milliers d'€)

	Nombre d'actions	Capital	Primes	Ecart de conversion	Réserves consolidées	Résultat net	Capitaux propres - part groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux propres de l'ensemble consolidé
<b>Solde au 31 mars 2017</b>	14 412 150	144	199	(107)	994	(3 561)	(2 331)	44	(2 288)
Résultat (perte) net(te)	-	-	-	-	-	(9 571)	(9 571)	(4)	(9 575)
Variation des écarts de conversion	-	-	-	12	-	-	12	(6)	6
Ecarts actuariels sur provision retraite, net d'impôt	-	-	-	-	-	7	-	7	7
<b>Autres éléments du résultat global, nets d'impôt</b>	-	-	-	12	7	-	19	(6)	13
<b>Total résultat global</b>	-	-	-	12	7	(9 571)	(9 552)	(10)	(9 562)
Affectation du résultat de l'exercice précédent	-	-	-	-	(3 561)	3 561	-	-	-
Augmentation de capital	39 150	-	31	-	-	-	31	-	31
Paiements fondés sur des actions	-	-	-	-	70	-	70	-	70
<b>Solde au 31 mars 2018</b>	14 451 300	144	230	(95)	(2 490)	(9 571)	(11 783)	34	(11 749)
Résultat (perte) net(te)	-	-	-	-	-	(19 687)	(19 687)	5	(19 682)
Variation des écarts de conversion	-	-	-	20	-	-	20	4	24
Ecarts actuariels sur provision retraite, net d'impôt	-	-	-	-	-	(14)	(14)	-	(14)
<b>Autres éléments du résultat global, nets d'impôt</b>	-	-	-	20	(14)	-	6	4	10
<b>Total résultat global</b>	-	-	-	20	(14)	(19 687)	(19 681)	9	(19 672)
Affectation du résultat de l'exercice précédent	-	-	-	-	(9 571)	9 571	-	-	-
Augmentation de capital	5 639 958	44	31 430	-	-	-	31 474	-	31 474
Conversion des ORA	-	12	7 317	-	1 798	-	9 127	-	9 127
Frais d'introduction en bourse	-	-	(2 832)	-	-	-	(2 832)	-	(2 832)
Affectation partielle de la prime d'émission à la réserve légale	-	-	(2 995)	-	2 995	-	-	-	-
Variation des actions autodétenues	-	-	-	-	(119)	-	(119)	-	(119)
Perte de contrôle sur filiale en intégration globale	-	-	-	-	-	-	-	(43)	(43)
Paiements fondés sur des actions	-	-	-	-	57	-	57	-	57
<b>Solde au 31 mars 2019</b>	20 091 258	201	33 149	(75)	(7 344)	(19 687)	6 243	-	6 243



## IV - TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

(En milliers d'€)	Notes	31/03/2019 12 mois	31/03/2018 12 mois
<b>Résultat net</b>		<b>(19 682)</b>	<b>(9 575)</b>
<b>Charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité</b>		<b>4 787</b>	<b>3 368</b>
- Elimination des provisions	6.4	(356)	453
- Elimination des amortissements sur immobilisations corporelles et incorporelles	6.4	775	658
- Charges liées au paiements fondés sur des actions	5.10	57	70
- Coût de l'endettement financier net	6.6	2 034	1 792
- Elimination de la charge (du produit) d'impôt	6.7	(28)	360
- Elimination des autres éléments sans incidence sur la trésorerie	5.11	2 288	(45)
- Résultat sur cessions d'actifs	5.2	17	80
<b>Variation du besoin en fond de roulement</b>		<b>(1 037)</b>	<b>781</b>
- Stocks et en-cours	5.15	63	(679)
- Clients et comptes rattachés nets	5.5	(464)	829
- Fournisseurs et comptes rattachés		379	434
- Autres créances d'exploitation	5.6	(978)	(181)
- Autres dettes d'exploitation	5.13	(37)	378
<b>Impôts sur les sociétés décaissés</b>		<b>-</b>	<b>-</b>
<b>FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE</b>		<b>(15 932)</b>	<b>(5 426)</b>
Acquisitions d'immobilisations corporelles	5.3	(223)	(558)
Acquisitions et production d'immobilisations incorporelles	5.3	(531)	(630)
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		-	-
Acquisitions de titres de participation, nettes de la trésorerie acquise	10	(55)	-
Produits financiers encaissés		69	56
Variation des titres de placements financiers	5.7	(12)	2 528
Variation des actifs financiers non courants	5.4	(80)	846
<b>FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</b>		<b>(832)</b>	<b>2 242</b>
Produits des opérations sur le capital, nets de frais	5.9	22 783	31
Souscription de dettes financières	5.11	10 623	10 955
Remboursements de dettes financières	5.11	(2 365)	(2 637)
Intérêts financiers décaissés		(1 682)	(196)
Acquisition et cession d'actions autodétenues	5.9.2	(119)	-
<b>FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT</b>		<b>29 240</b>	<b>8 153</b>
Incidences des éléments non monétaires et de la variation des cours des devises		20	(2)
<b>VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE</b>		<b>12 493</b>	<b>4 967</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture</b>	5.8	<b>8 791</b>	<b>3 824</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture</b>	5.8	<b>21 284</b>	<b>8 791</b>



## V - ANNEXE AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS CONSOLIDES

### NOTE 1 – PRESENTATION GENERALE

MedinCell est une société pharmaceutique technologique qui développe un portefeuille de produits injectables à action prolongée dans différentes aires thérapeutiques en associant sa technologie propriétaire BEPO® à des principes actifs déjà connus et commercialisés. MedinCell, à travers la libération contrôlée et prolongée du principe actif, rend les traitements médicaux plus efficaces grâce notamment à l'amélioration de l'observance, c'est-à-dire le respect des prescriptions médicales, et à la diminution significative de la quantité de médicament nécessaire dans le cadre d'un traitement ponctuel ou chronique. La technologie BEPO® permet de contrôler et de garantir la délivrance régulière à dose thérapeutique optimale d'un médicament pendant plusieurs jours, semaines ou mois à partir de l'injection sous-cutanée ou locale d'un simple dépôt de quelques millimètres, entièrement bio résorbable.

La société mère MedinCell S.A. est une société anonyme française à directoire et conseil de surveillance, dont le siège social est situé au 3, rue des Frères Lumières, 34830 Jacou, France.

Elle est cotée depuis le 8 octobre 2018 sur le Compartiment C du marché réglementé d'Euronext à Paris sous le code ISIN FR0004065605 et le ticker MEDCL.

Les comptes consolidés du Groupe MedinCell pour l'exercice clos le 31 mars 2019 ont été arrêtés par le Directoire du 3 juin 2019 qui en a autorisé la publication. Ils seront présentés pour approbation à l'assemblée générale des actionnaires convoquée le 5 septembre 2019.

### NOTE 2 – FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

- MedinCell a annoncé le 8 octobre 2018 le succès de son introduction en bourse sur le Compartiment C du marché réglementé d'Euronext à Paris. MedinCell a levé 30 millions d'euro pour une capitalisation boursière d'environ 144,1 M€ post augmentation de capital, sur la base d'un nombre d'actions de 19 878 372 actions. Dans le cadre de cette introduction en bourse, MedinCell a réalisé une augmentation de capital d'un montant nominal de 41 379,31 €, par émission de 4 137 931 actions nouvelles au prix de souscription unitaire de 7,25 € par action nouvelle, comprenant un centime d'euro (0,01 €) de valeur nominale et 7,24 € de prime de souscription. En date du 5 novembre 2018, MedinCell a annoncé la mise en œuvre partielle de la clause de sur-allocation qui génère la création de 194 946 nouvelles actions ordinaires supplémentaires au prix d'émission de 7,25 € par action, soit une levée supplémentaire d'un montant de 1,4 M€. Le montant total des fonds levés lors de l'introduction en bourse s'élève donc à 31,4 M€.

Lors de l'introduction en bourse, les 2 145 760 ORA d'un montant nominal historique de 7,2 M€ qui étaient en circulation (dont deux nouveaux contrats d'Obligations Remboursables en Actions (ORA) qui avaient été conclus en début d'exercice au profit de BNP Paribas Développement et de CM-CIC Innovation, pour un montant total de 3,2 M€), ont toutes été immédiatement remboursées en actions conformément aux termes des contrats et ont ainsi donné lieu à la création de 1 258 841 actions nouvelles émises au prix de 7,25 €, correspondant au cours d'introduction en bourse de l'action MedinCell, soit 9,1 M€ au total.

Lors de l'introduction en Bourse, et conformément au contrat d'emprunt obligataire de juillet 2016 qui la lie à MedinCell, la société Teva a souhaité participer à hauteur de 5 990 K€ à l'augmentation de capital au moyen de fonds issus d'un remboursement anticipé d'une partie de ses obligations.

- Financement additionnel de l'activité de Recherche et de Développement pour la formulation et le développement de produits internes avec l'encaissement d'un prêt bancaire en juin 2018 de 7,5 M€ sur les 20 M€ obtenus auprès de la Banque Européenne d'Investissement.

- Dans le cadre de l'accord de collaboration avec la Fondation Bill & Melinda Gates pour la mise au point de produits contraceptifs à durée prolongée pour les pays en développement, MedinCell a reçu une subvention de 3,5 millions de dollars de la Fondation Bill & Melinda Gates pour financer la phase de recherche de formulation de ce produit. Une première tranche de 2 millions de dollars avait été versée au début du programme en novembre 2017, et la seconde de 1,5 million de dollars a été versée en janvier 2019 suite aux premiers résultats prometteurs in vivo (voir Note 6.1).
- Signature d'un amendement le 27 août 2018 entre MedinCell et Corbion modifiant certains droits particuliers sur la filiale CM Biomaterials. MedinCell disposait sur cette filiale de certains droits particuliers sur certaines conditions commerciales, notamment un droit d'approuver unilatéralement ou non la contractualisation avec certains clients et/ou le niveau de prix, auxquels elle a renoncé par avenant en date du 27 août 2018. Ainsi, au regard des normes IFRS et du contrat, la filiale était consolidée en intégration globale pour les exercices clos les 31 mars 2017 et 2018. Compte tenu des modifications apportées au contrat par l'avenant précité, la Société comptabilise désormais CM Biomaterials par mise en équivalence à partir du 27 août 2018. Ainsi, au 31 mars 2019, cinq mois de son résultat ont été consolidés en intégration globale et sept mois selon la méthode de la mise en équivalence.
- Dissolution de la filiale aux Etats-Unis, MedinCell Corporation, le 28 janvier 2019. Ainsi, au 31 mars 2019, dix mois de son résultat ont été consolidés en intégration globale.
- Sur l'exercice clos le 31 mars 2019, le Groupe a poursuivi ses programmes de recherche et de développement cliniques et précliniques.  
MedinCell développe un portefeuille de produits basés sur sa technologie BEPO® qui permet de contrôler et de garantir la délivrance régulière à dose thérapeutique optimale d'un médicament pendant plusieurs jours, semaines ou mois à partir de l'injection sous-cutanée ou locale d'un simple dépôt de quelques millimètres, entièrement bio résorbable. Destinés à différentes indications (psychiatrie, traitement de douleur, contraception, transplantation, etc.), tous les produits actuellement développés par MedinCell utilisent des principes actifs présents dans des médicaments déjà commercialisés. Par conséquent, les coûts et les temps de développement des produits peuvent être réduits. Cette catégorie de produits permet donc d'associer un risque plus faible de reformulation d'un médicament connu, par rapport à une nouvelle molécule, et le potentiel commercial d'un nouveau médicament grâce à l'augmentation de l'efficacité du traitement par rapport à ses formes existantes.

10 produits composent le portefeuille actuel de MedinCell, certains développés avec des partenaires de premier rang mondial comme Teva ou la Fondation Bill & Melinda Gates, d'autres en interne. Plusieurs de ces programmes ont connus des avancées significatives au cours de l'année :

Les deux produits les plus avancés ont progressé dans les phases d'études cliniques menées aux États-Unis :

- **mdc-IRM** est entré en étude clinique de Phase 3 aux États-Unis au mois de juin 2018 pour le traitement de la schizophrénie, en partenariat avec le groupe pharmaceutique international Teva. mdc-IRM est développé à partir d'un antipsychotique atypique couramment utilisé dans le traitement de cette maladie, la rispéridone. La schizophrénie, indication pour laquelle l'observance est un enjeu majeur, affecte plus de 23 millions de personnes dans le monde.
- **mdc-CWM** est en étude clinique de Phase 2 aux États-Unis depuis mai 2018 pour le traitement de la douleur et de l'inflammation postopératoire orthopédique, en partenariat avec AIC, une entreprise spécialisée dans la chirurgie orthopédique. Il s'agit d'une nouvelle formulation d'un anti-inflammatoire, injectable dans l'espace articulaire au moment d'une pose de prothèse de genou, visant à diminuer significativement les douleurs et inflammations postopératoires et à réduire la prise d'opioïdes.



Deux autres produits sont entrés en phase développement réglementaire préclinique cette année :

- **mdc-TJK**, un antipsychotique également développé en partenariat avec le groupe Teva, dont les études précliniques réglementaires ont été lancées en avril 2018.
- **mdc-CMV**, premier programme interne de MedinCell à entrer en développement, vise à améliorer la prise en charge de la douleur postopératoire, à réduire les risques de douleurs chroniques suite à une intervention chirurgicale, et à éviter le recours aux opiacés. mdc-CMV permettra en effet une anesthésie et au moins trois jours de gestion de la douleur post-opératoire après une unique injection de ropivacaïne, un anesthésique local déjà largement utilisé.

Le programme **mdc-DOM** (urologie) est quant à lui venu s'ajouter cette année aux 5 autres programmes en phase de sélection de lead formulation, c'est-à-dire que les équipes de MedinCell mettent au point un prototype du produit respectant les spécifications ciblées, notamment la durée d'action et la dose de principe actif qui doit être diffusée de manière régulière.

### NOTE 3 –EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

- *Emission de nouveaux plans de paiement en actions*

Le 1er avril 2019, Le Directoire a utilisé les délégations de compétence qui lui ont été conférées aux termes de l'Assemblée Générale Mixte du 28 juin 2018 à l'effet de procéder à :

- l'attribution de 190.543 options de souscription d'actions ordinaires ;
  - l'attribution de 99.960 actions gratuites ordinaires de la Société ;
  - l'émission réservée d'un maximum de 18.490 bons de souscription d'actions ordinaires de la Société.
- *Remboursement de l'emprunt en USD*

Le 24 avril 2019, MedinCell a remboursé son emprunt contracté en octobre 2010 pour 1 M\$.

### NOTE 4 - PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

#### 4.1 – Principaux généraux

Les états financiers consolidés sont préparés en euros, monnaie fonctionnelle de la Société-mère, et les montants présentés dans les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros, sauf indication contraire.

#### 4.2 – Déclaration de conformité

En application du règlement n°1126/2008 du Conseil européen adopté le 3 novembre 2008, le Groupe MedinCell a établi ses comptes consolidés conformément aux normes internationales d'information financière ou « International Financial Reporting Standards » (IFRS) telles qu'adoptées dans l'Union européenne à la date de préparation des états financiers.



Les normes comptables internationales comprennent les IFRS, les IAS (International Accounting Standards), et leurs interprétations SIC (Standing Interpretations Committee) et IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee).

Les comptes consolidés de MedinCell pour l'exercice clos le 31 mars 2019 ont été établis en application des principes comptables IFRS tels qu'adoptés par l'Union européenne en vigueur au 31 mars 2019 et ceci pour toutes les périodes présentées. Ces dernières sont disponibles sur le site Internet de la Commission européenne : [https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/accounting-and-taxes\\_en](https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/accounting-and-taxes_en)

- *Normes et interprétations nouvelles applicables à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018*

Les principes comptables retenus sont identiques à ceux utilisés pour la préparation des comptes consolidés IFRS annuels pour l'exercice clos au 31 mars 2018, à l'exception des nouvelles normes, amendements de normes et interprétations d'application obligatoire décrites ci-dessous.

Le Groupe a appliqué les nouvelles normes, amendements de normes et interprétations suivants adoptés par l'Union européenne et d'application obligatoire pour le Groupe à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018 :

- IFRS 15 - Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients & amendements date d'entrée en vigueur d'IFRS 15
- Clarifications apportées à IFRS 15
- IFRS 9 – Instruments financiers
- Amélioration des IFRS (Cycle 2014-2016)
- Amendements d'IFRS 2 - Classification and Measurement of Share-based Payment Transactions
- Amendements d'IFRS 4 - Application d'IFRS 9 Instruments Financiers et d'IFRS 4 Contrats d'Assurance
- Amendment to IAS 28 - Exemption from applying the equity method – measuring an associate or JV at fair value
- IFRIC 22 - Avances versées ou reçues en devises
- Amendments to IAS 40 - Transfers of Investment Property.

Les impacts de l'adoption des normes IFRS 15 et IFRS 9 à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018 sont décrits ci-dessous. L'adoption des autres nouvelles normes/amendements/interprétations obligatoires listées ci-dessus n'a eu aucun impact significatif sur les comptes consolidés du Groupe.

- *IFRS 15 « PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES TIRÉS DES CONTRATS AVEC LES CLIENTS »*

Cette norme IFRS 15 remplace les normes IAS 11, IAS 18 et les interprétations liées (IFRIC 13, IFRIC 15, IFRIC 18, SIC 31) et établit les principes généraux pour la comptabilisation du chiffre d'affaires. Ces principes sont fondés sur l'idée que la comptabilisation du chiffre d'affaires doit dépendre le transfert du contrôle des biens et services promis au client pour des montants représentatifs de la rémunération à laquelle l'entité s'attend à avoir droit en échange de ces biens et services.

La mise en œuvre de la norme repose sur une démarche constituée de 5 étapes (identification du contrat, identification des obligations de performance, détermination du prix de transaction, allocation du prix de transaction ; comptabilisation du chiffre d'affaires lorsque chaque obligation de performance est satisfaite).

L'amendement « clarifications to IFRS 15 » publié en avril 2016, apporte des clarifications sur l'identification des obligations de performance, la mise en œuvre des dispositions permettant de

distinguer un « agent » d'un « principal », la comptabilisation des licences et ajoute de nouveaux expédients pratiques liés à la transition.

Cette norme requiert de la part du Groupe d'exercer un jugement, en tenant compte de tous les faits et circonstances, pour appliquer la démarche en 5 étapes décrite ci-dessus aux contrats conclus avec les clients. La norme précise également le traitement comptable applicable aux couts incrémentaux d'obtention d'un contrat, ainsi que les couts directement liés à la réalisation du contrat.

Le Groupe a adopté IFRS 15 à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018 en utilisant la méthode d'adoption rétrospective modifiée.

Voir note 4.2 A ci-après qui décrit les effets de l'adoption de la norme IFRS 15 dans les comptes du Groupe.

- **IFRS 9 « INSTRUMENTS FINANCIERS »**

Cette norme IFRS 9 remplace la norme IAS 39 – Instruments financiers : comptabilisation et évaluation. Elle comporte 3 volets :

- Classification et évaluation des instruments financiers : IFRS 9 prévoit en particulier un classement des actifs financiers davantage fondé sur le business model et la nature des cash flows attendus ;
- Dépréciation des actifs financiers : la dépréciation des actifs financiers n'est plus fondée sur un modèle de risque avéré (« incurred losses ») mais sur un modèle conduisant à comptabiliser les pertes attendues (« expected losses ») ;
- Comptabilité de couverture : les modifications apportées par IFRS 9 visent à simplifier certaines dispositions relatives à la comptabilité de couverture et à davantage aligner les stratégies de couverture et leur traduction comptable. Les réflexions sur la macro-couverture sont encore en cours.

Le Groupe a appliqué IFRS 9 rétrospectivement, avec la date d'application initiale du 1<sup>er</sup> avril 2018.

Voir note 4.2 B ci-après qui décrit les effets de l'adoption de la norme IFRS 9 dans les comptes du Groupe.

- *Normes et interprétations adoptées par l'IASB mais non encore applicables au 31 mars 2019*

Par ailleurs, le Groupe n'a anticipé l'application d'aucune norme, interprétation et amendement ou révisions qui n'auraient pas encore été adoptés par l'Union européenne ou dont l'application n'est pas obligatoire à ses états financiers ouverts le 1<sup>er</sup> avril 2018 :

Norme / Amendement / Interprétation	Date d'application prévue par l'IASB (exercices ouverts à compter du)	Date d'application UE (exercices ouverts à compter du)
IFRS 16 – Contrats de location	1/01/2019	1/01/2019
Amendments to IFRS10 and IAS28: Sale or Contribution of Assets between an Investor and its Associate or Joint Venture Effective date of amendments to IFRS10 and IAS 28	<i>Reportée sine die</i>	<i>Suspendu</i>

IFRIC 23 Uncertainty over Income Tax Treatments	1/01/2019	1/01/2019
Amendments to IFRS 9: Prepayments with negative compensation features	1/01/2019	1/01/2019
Amendments to IAS 28: Long-term Interests in Associates and Joint Ventures	1/01/2019	Endorsement attendu Q1 2019
Annual Improvements to IFRS 2015-2017 cycle	1/01/2019	Endorsement attendu Q1 2019
Amendments to IFRS 3 <i>Business Combinations</i> & IFRS 11 <i>Joint Arrangements</i>		
Amendments to IAS 12 <i>Income taxes</i>		
Amendments to IAS 23 <i>Borrowing costs</i>		
Amendments to IAS 19: Plan Amendment, Curtailment or Settlement	1/01/2019	Endorsement attendu 2019
Amendment to IFRS 3: definition of a business	1/01/2020	Endorsement attendu 2019
Modifications des références au Cadre conceptuel dans les normes IFRS	1/01/2020	TBD
Amendment to IAS 1 and IAS 8: definition of material	1/01/2020	Endossement attendu 2019

- *IFRS 16 – Contrats de location*

Cette norme IFRS 16 remplace IAS 17 et les interprétations qui y sont liées (IFRIC 4, SIC 15 et SIC 27). La nouvelle norme élimine la distinction location simple/ location financement en imposant au locataire de comptabiliser un actif représentatif du droit d'utilisation de l'actif loué en contrepartie d'une dette représentant l'obligation de payer ce droit, sauf exceptions (contrats d'une durée raisonnablement certaine inférieure à 12 mois ou actifs sous-jacents de faible valeur – i.e. dont la valeur unitaire à neuf n'excède pas environ 5.000 \$ et qui peuvent être utilisés séparément). L'amortissement du droit d'utilisation et les intérêts sur le passif sont ensuite comptabilisés séparément au compte de résultat.

Le Groupe a fait le choix de la méthode de première application rétrospective modifiée, et a fait le choix des traitements comptables suivants qui seront appliqués pour le bilan d'ouverture au 1<sup>er</sup> avril 2019 lors de l'adoption d'IFRS 16 :

- Comptabilisation de l'impact cumulé à la date de première application soit le 1<sup>er</sup> avril 2019
- Pas retraitement des comparatifs 2018
- Application rétroactive de la nouvelle définition d'un contrat de location pour tous les contrats en cours à la date de première application
- Utilisation de l'hindsight pour déterminer la durée de location
- Dette de loyer (passif locatif) évaluée au 1<sup>er</sup> avril comme la somme des paiements locatifs résiduels actualisés au taux marginal d'endettement à la date de 1<sup>ère</sup> application
- Utilisation d'un taux d'actualisation unique pour un portefeuille de contrats ayant des caractéristiques similaires
- Evaluation pour le droit d'utilisation au même montant que les dettes de passifs locatifs, ajustées des éventuels décalages de paiement
- Exclusion des coûts directs initiaux dans l'évaluation de l'actif
- Choix de retenir l'exemption pour les locations d'une durée résiduelle de moins de 12 mois à la date de première application, qui ne seront donc pas retraités selon IFRS 16

- Transactions de cession-bail : pas d'application rétroactive des nouvelles règles de comptabilisation selon IFRS 16. S'agissant de ventes suivies d'une location financement IAS 17, les cessions-bails ont été traitées comme les autres locations financement qui existaient à la date de première application

Par ailleurs dans le cadre de l'application d'IFRS 16, le Groupe a fait le choix de méthodes comptables suivantes:

- exemption pour les locations de courte durée (IFRS 16.5a) pour certaines catégories d'actif,
- exemption pour les locations d'actifs de faible valeur (IFRS 16.5b) (moins de 5.000 USD valeur à neuf),
- choix de ne pas séparer les composantes non-locatives,
- présentation au bilan du droit d'utilisation et de la dette sur des lignes distinctes (IFRS 16.47),
- choix de l'évaluation ultérieure du droit d'utilisation selon le modèle du coût (IFRS 16.35).

Le capital restant dû non actualisé s'élève à 737 K€ au 1<sup>er</sup> avril 2019 et concernent les éléments suivants :

- Bâtiments 706 K€ relatifs aux locaux occupés par l'entité du Groupe en France ;
- Matériels 31 K€.

Leur durée moyenne résiduelle à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019 est d'environ 4 ans.

L'analyse des effets de cette norme sur le résultat net et les capitaux propres du Groupe est en cours.

Le Groupe ne s'attend pas à des effets significatifs des autres nouvelles normes/amendements/interprétations sur son résultat net et ses capitaux propres.

Par ailleurs, les comptes consolidés annuels du groupe MedinCell ne tiennent pas compte des projets de normes et interprétations qui ne sont encore qu'à l'état d'exposés sondages à l'IASB et à l'IFRIC à la date de clôture.

#### **4.2 A - Adoption d'IFRS 15 – Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec les clients**

Le Groupe a adopté IFRS 15 à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018 en utilisant la méthode d'adoption rétrospective modifiée.

Du fait de cette méthode rétrospective modifiée, l'adoption d'IFRS 15 n'a donc aucun impact sur les comptes comparatifs clos au 31 mars 2018 présentés.

De plus, compte tenu de la nature des contrats avec les clients du Groupe, les principes de reconnaissance de revenu qui étaient appliqués jusqu'au 31 mars 2018 ne diffèrent pas de ceux que le Groupe applique désormais selon IFRS 15 tels que décrits en note 4.22.

L'adoption de la norme IFRS 15 n'a donc eu aucun impact sur la comptabilisation des contrats en cours et des nouveaux contrats à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018 par rapport à la comptabilisation qui aurait été appliquée selon les anciennes normes.

Le Groupe a opté pour l'option de première application permettant l'absence de retraitement des contrats pour lesquels 100% du CA a été déjà comptabilisé selon les normes précédentes au 1<sup>er</sup> avril 2018.

Les principaux principes comptables appliqués par le Groupe concernant les produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients sont décrits en note 4.22.

## 4.2 B - Adoption d'IFRS 9 – Instruments financiers

Le Groupe a adopté IFRS 9 à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018 en utilisant la méthode d'adoption rétrospective simplifiée. L'exercice comparatif 2017 n'a donc pas été retraité, comme autorisé par la norme IFRS 9.

Compte tenu de la nature des actifs financiers du Groupe, le Groupe n'a pas identifié d'impact matériel résultant de l'application de cette nouvelle norme IFRS 9.

Par ailleurs, le Groupe n'est pas impacté par l'évolution des modalités de comptabilisation des renégociations des dettes financières, aucune dette existante au 31 mars 2018 n'ayant fait l'objet de renégociations.

- **Classification et évaluation**

Selon IFRS 9, les actifs financiers sont classés selon leur méthode d'évaluation définie en fonction des caractéristiques de leurs flux de trésorerie contractuels et du modèle de gestion économique adopté par le Groupe.

L'application de la norme IFRS 9 se traduit principalement par la suppression de la catégorie des « Actifs financiers disponibles à la vente » qui permettait sous IAS 39 de comptabiliser les variations de juste valeur de titres en « Autres éléments du résultat global », avec recyclage en résultat lors de la cession.

Au 1<sup>er</sup> avril 2018, le Groupe ne détenait aucun actif dans cette catégorie.

Selon IFRS 9, tous les actifs financiers dont les flux de trésorerie ne sont pas représentatifs uniquement du paiement de principal et d'intérêts, comme les titres non consolidés, doivent être classés et évalués à la « juste valeur par résultat ».

Cependant, sur option irrévocable lors de la première comptabilisation des titres, et lors de la première application de la norme, les actifs qualifiés de placements en instruments de capitaux propres, peuvent être évalués à la « juste valeur par autres éléments du résultat global non recyclable ». Seuls les dividendes restent comptabilisés en résultat. Cette dernière catégorie est essentiellement constituée de titres non consolidés répondant aux caractéristiques d'un instrument de capitaux propres.

Le Groupe ne détient aucun actif financier significatif dont les flux de trésorerie ne sont pas représentatifs uniquement du paiement de principal et d'intérêts.

- **Dépréciation des actifs financiers**

La norme IFRS 9 introduit un modèle de dépréciation des actifs financiers qui est fondé sur les pertes attendues alors que la norme IAS 39 était fondée sur un modèle de pertes avérées (comptabilisation d'une dépréciation uniquement suite à la survenance d'un événement de crédit : retard de paiement, détérioration significative de la qualité de crédit, etc.).

Pour les actifs financiers non courant, la dépréciation a été appréciée de manière individuelle en tenant compte du profil de risque de la contrepartie et des garanties existantes. Aucune dépréciation n'est constatée sur les actifs financiers non courants.

Pour les créances commerciales, le Groupe utilise la méthode simplifiée d'IFRS 9 qui consiste à comptabiliser dès l'origine sur l'ensemble des créances les pertes attendues, selon une évaluation fondée sur l'observation statistique des pertes. Ce modèle n'a pas conduit à identifier des différences significatives par rapport au modèle précédemment appliquée par le Groupe (une dépréciation des créances clients était alors constituée lorsqu'il existait un indicateur objectif de l'incapacité du Groupe à recouvrer l'intégralité des montants dus dans les conditions initialement prévues lors de la transaction).

- **Comptabilité de couverture**

La Société n'a à ce jour pas recours aux instruments de couverture.

#### **4.3 – Base d'évaluation des comptes consolidés**

Les états financiers consolidés ont été établis sur la base du principe de continuité d'exploitation et selon la méthode du coût historique, sauf en ce qui concerne certains actifs et passifs qui ont été évalués à la juste valeur conformément aux normes IFRS applicables.

Les principales méthodes comptables sont présentées ci-après.

##### Continuité de l'exploitation

Le principe de continuité de l'exploitation a été retenu par la Direction de la Société compte tenu des éléments et hypothèses structurants suivants :

- La situation déficitaire de la Société au 31 mars 2019 s'explique par le caractère innovant des produits développés en interne impliquant ainsi une phase de recherche et de développement nécessitant un financement important ;
- La trésorerie disponible au 31 mars 2019 s'élève à 21,3 M€. Cette trésorerie disponible, les actifs financiers, le chiffre d'affaires prévisionnel, les autres produits de l'activité, le remboursement du crédit d'impôt recherche ainsi la disponibilité de fonds auprès de la Banque Européenne d'Investissement devraient permettre à la Société de couvrir ses besoins de trésorerie au cours des 12 prochains mois. Les autres tranches de l'emprunt BEI restant à tirer sont notamment conditionnées à l'avancement de nouveaux accords de collaboration et l'introduction en Bourse réalisée en octobre 2018 permet de lever la condition relative au renforcement des fonds propres nécessaire aux tirages des tranches suivantes.

#### **4.4 – Recours à des estimations**

Les états financiers consolidés du Groupe sont établis en conformité avec le référentiel IFRS. Leur établissement exige que la Direction exerce son jugement, qu'elle ait recours à des estimations et formule des hypothèses qui affectent la valeur comptable des éléments d'actif et de passif, des produits et des charges. Ces estimations et hypothèses sous-jacentes se fondent sur l'expérience passée et d'autres critères considérés pertinents. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les estimations et hypothèses sous-jacentes sont régulièrement révisées.

Les principaux domaines exigeant de la Direction qu'elle exerce son jugement et procède à des estimations concernent notamment :

- l'évaluation de la juste valeur des plans de paiement en actions (plans de bons de créateur d'entreprise et de bons de souscription d'actions) accordés aux fondateurs, aux dirigeants, à certains salariés du Groupe et à certains prestataires. L'évaluation de cette juste valeur résulte de modèles nécessitant l'utilisation d'hypothèses de calcul (volatilité, turnover, durée d'exercabilité...) (Note 5.10) ;
- l'évaluation des avantages du personnel, et plus particulièrement des indemnités de fin de carrière (Note 5.12) ;
- l'estimation des flux de remboursements des subventions et avances remboursables (Note 5.11.2) ;
- l'évaluation de la juste valeur de certains instruments financiers (Note 5.11) ;
- l'évaluation des impôts différés (Note 6.7) ;



- l'évaluation des provisions (Note 6.4).

#### **4.5 – Méthode de consolidation**

Les états financiers des deux filiales sont préparés sur la même période de référence que ceux de la société mère, sur la base de méthodes comptables homogènes.

Les filiales placées sous le contrôle du Groupe sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable et les co-entreprises sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.

Lorsque les méthodes comptables appliquées par les filiales, activités conjointes, co-entreprises et sociétés mises en équivalence ne sont pas conformes à celles retenues par le Groupe, les modifications nécessaires sont apportées aux comptes de ces entreprises afin de les rendre compatibles avec les principes comptables retenus par le Groupe.

#### **4.6 – Monnaie fonctionnelle et conversion des états financiers en devise étrangère**

Les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros, l'euro étant la monnaie fonctionnelle de la Société-mère. L'état de la situation financière des entités consolidées ayant une monnaie fonctionnelle différente de l'euro sont convertis en euros au taux de change de clôture (cours en vigueur à la fin de chaque période) tandis que leur état du résultat net, autres éléments du résultat global ainsi que leur tableau des flux de trésorerie sont convertis au taux de change moyen pour la période. Les écarts de change, le cas échéant, sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global et cumulés dans les capitaux propres sous la rubrique « Réserve de conversion » (et attribués aux participations ne donnant pas le contrôle, le cas échéant).

#### **4.7 – Conversion des transactions en devises étrangères**

Les transactions en devises étrangères sont converties en euros en appliquant le taux de change en vigueur à la date de transaction. À la fin de chaque période, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis en utilisant le cours en vigueur à cette date.

Les gains et pertes de change qui en résultent sont comptabilisés en « autres produits et charges financiers » et inclus dans la rubrique « résultat financier » de l'état consolidé du résultat net, à l'exception des écarts de change sur les éléments monétaires qui constituent une part de l'investissement net de l'entité dans une activité à l'étranger qui sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ; ils seront reclassés des capitaux propres au résultat net lors de la sortie de l'investissement net.

#### **4.8 – Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles sont évaluées selon la méthode du coût amorti (coût historique à la date de comptabilisation initiale majoré des dépenses ultérieures amortissables et diminuées des amortissements cumulés et des pertes de valeur constatées).

Lorsque leur durée d'utilité est définie, les immobilisations incorporelles sont amorties sur leur durée d'utilisation attendue par le Groupe. Cette durée est déterminée au cas par cas en fonction de la nature et des caractéristiques des éléments inclus dans cette rubrique.

Les brevets sont immobilisés pour leur coût d'acquisition et sont amortis sur leur durée d'utilité n'excédant pas leur durée de protection soit environ 20 ans dans l'industrie pharmaceutique.



Conformément à la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », les frais de recherche interne sont comptabilisés en charges, sur la ligne « Frais de Recherche et Développement », dès lors qu'ils sont encourus.

Les frais de développement sont activés lorsqu'ils répondent aux critères suivants définis par IAS 38 : faisabilité technique nécessaire à l'achèvement du projet, intention du Groupe d'achever le projet, capacité à utiliser l'actif, probabilité d'avantages économiques futurs attendus de l'actif, disponibilité des ressources et évaluation fiable des dépenses de développement.

Compte tenu de la forte incertitude attachée aux projets de développement liés à la technologie BEPO® conduits par le Groupe, ces conditions ne sont satisfaites que lorsque les procédures réglementaires nécessaires à la commercialisation des produits ont été finalisées.

L'essentiel des dépenses étant engagé avant cette étape, les frais de développement internes intervenant avant l'obtention de l'AMM, principalement composés des coûts de recherche de la faisabilité et de développement clinique sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus, sur la ligne « Frais de Recherche et Développement ».

En revanche, MedinCell développe une machine destinée à améliorer les analyses des formulations et la caractérisation automatique de la libération. Ce prototype satisfait les critères nécessaires pour l'activation des coûts de développement sur une période de 5 ans.

Les immobilisations incorporelles incluent également les frais de dépôt de brevet. Les amortissements pour les frais de dépôt de brevet sont activés à la date officielle de validation du dépôt par les organismes compétents.

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité sont revues à chaque clôture et, le cas échéant, ajustées.

#### **4.9 – Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, ou, le cas échéant, à leur coût de production, diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

Les coûts ultérieurs sont inclus dans la valeur comptable de l'actif, ou, le cas échéant comptabilisés comme un actif séparé, s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à l'actif iront au Groupe et que le coût de l'actif peut être mesuré de manière fiable.

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée des actifs.

Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

Matériel de laboratoire	5 à 10 ans
Installations et agencements divers	3 à 15 ans
Matériels de bureau et informatique	2 à 3 ans
Autres immobilisations corporelles	5 à 10 ans

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité des actifs sont revues et, le cas échéant, ajustées à chaque clôture.

La valeur comptable d'un actif est immédiatement dépréciée pour la ramener à sa valeur recouvrable lorsque la valeur comptable de l'actif est supérieure à sa valeur recouvrable estimée (voir Note « 4.10 - Dépréciations d'actifs »).

La dotation nette aux amortissements relative aux immobilisations corporelles est ventilée par destination au compte de résultat.

Les immobilisations corporelles en cours correspondent à des équipements en cours d'installation pour le laboratoire. Les amortissements seront activés dès que l'équipement est prêt à l'emploi.

La société ne construit pas de machine en propre.

#### **4.10 – Dépréciation d'actifs**

Conformément aux dispositions de la norme *IAS 36 - Dépréciation d'actifs*, dès lors qu'un évènement ou un changement dans les conditions de marché présente un risque de perte de valeur pour une immobilisation incorporelle ou corporelle, sa valeur comptable est revue afin de s'assurer qu'elle reste inférieure à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est mesurée en actualisant les flux de trésorerie futurs devant être générés par l'utilisation continue de l'actif et par sa sortie in fine. La valeur recouvrable à la date de l'arrêt tient notamment compte de l'évolution commerciale des produits ainsi que des évolutions technologiques.

Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, une perte de valeur correspondant à la différence entre ces deux valeurs est immédiatement comptabilisée en résultat.

Une perte de valeur comptabilisée pour une immobilisation corporelle ou incorporelle ayant une durée d'utilité déterminée peut être reprise si la valeur recouvrable devient à nouveau supérieure à la valeur comptable. La reprise ne peut toutefois excéder la perte de valeur comptabilisée initialement.

#### **4.11 – Stocks**

En conformité avec la norme IAS 2, les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation, selon la méthode du "premier entré premier sorti". La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

#### **4.12 – Contrats de location**

Les actifs acquis au travers de contrats de location-financement font l'objet d'un retraitement dans les comptes consolidés dans la mesure où ils présentent un caractère significatif.

Conformément à la norme IAS 17, sont considérés comme des contrats de location-financement ceux qui ont pour effet de transférer au preneur l'essentiel des avantages et risques inhérents à la propriété des biens faisant l'objet des contrats. Dans ce cas, les biens ainsi financés sont inscrits à l'actif du bilan pour leur valeur au contrat (correspondant à leur coût d'acquisition ou à la valeur actualisée des paiements minimaux si elle est inférieure), ils sont amortis sur leur durée d'utilité probable, la dette financière correspondante est inscrite au passif, et les loyers de location-financement sont répartis entre remboursements d'emprunts et charges financières.

#### **4.13 – Actifs financiers**

Selon IFRS 9, les actifs financiers sont classés selon leur méthode d'évaluation définie en fonction des caractéristiques de leurs flux de trésorerie contractuels et du modèle de gestion économique adopté par le Groupe.

Les actifs financiers, à l'exclusion de la trésorerie et placements financiers, sont constitués de prêts et créances. Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils sont inclus dans les actifs courants, excepté les actifs dont l'échéance expire plus de douze mois après la date de clôture. Les prêts sont évalués initialement à leur juste valeur puis au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Tous les actifs financiers dont les flux de trésorerie ne sont pas représentatifs uniquement du paiement de principal et d'intérêts, comme la trésorerie et les placements financiers, sont évalués à la « juste valeur par résultat ».

La dépréciation des actifs financiers est estimée selon une méthode basée sur les pertes attendues. Pour les actifs financiers non courant, la dépréciation a été appréciée de manière individuelle en tenant compte du profil de risque de la contrepartie et des garanties existantes. Pour les créances commerciales, le Groupe utilise la méthode simplifiée d'IFRS 9 qui consiste à comptabiliser dès l'origine

sur l'ensemble des créances les pertes attendues, selon une évaluation fondée sur l'observation statistique des pertes.

#### **4.14 – Titres de placement financiers**

Il s'agit des titres détenus à des fins de transaction court terme ne satisfaisant pas aux critères de classement en équivalents de trésorerie tels que définis par la norme IAS 7 mais pouvant être mobilisés à court terme. Ces actifs financiers sont évalués à leur juste valeur (valeur de marché) à la date de clôture et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

#### **4.15 – Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La trésorerie comprend les liquidités en comptes courants bancaires.

Les équivalents de trésorerie comprennent les SICAV, dépôts à terme et placements financiers, qui sont mobilisables ou cessibles à très court terme (d'une durée inférieure à trois mois) et qui présentent un risque négligeable de changement de valeur en cas d'évolution des taux d'intérêt. Les équivalents de trésorerie sont classés en « juste valeur par résultat » : ils sont évalués à la juste valeur et leurs variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat. Compte tenu de la nature de ces actifs, leur juste valeur est en général proche de leur valeur nette comptable.

Les découverts bancaires figurent en dettes financières courantes.

Pour les besoins du tableau des flux de trésorerie consolidés, la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie tels que définis ci-dessus, nets des concours bancaires courants.

#### **4.16 – Paiements fondés sur des actions**

Des bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise ainsi que des bons de souscription d'action sont accordés aux dirigeants, à certains employés ou aux membres du Directoire et Conseil de surveillance du Groupe. Conformément à la norme IFRS 2, ces attributions d'instruments de capitaux propres sont évaluées à leur juste valeur à la date d'attribution. La juste valeur est déterminée à partir du modèle d'évaluation le plus approprié en fonction des caractéristiques de chaque plan.

La juste valeur déterminée à la date d'attribution est comptabilisée en charges de personnel (et allouée par fonction dans l'état consolidé du résultat net) linéairement sur la période d'acquisition des droits, avec en contrepartie, une augmentation correspondante des capitaux propres.

A chaque date de clôture, le Groupe réexamine le nombre d'options susceptibles de devenir exerçables. Le cas échéant, l'impact d'une révision de l'estimation est comptabilisé dans l'état consolidé du résultat net en contrepartie d'un ajustement correspondant des capitaux propres.

#### **4.17 – Evaluation et comptabilisation des passifs financiers**

Les passifs financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur à la date de transaction. Ils sont ultérieurement évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE).

Le TIE est le taux qui égalise le flux attendu des sorties de trésorerie futures à la valeur nette comptable actuelle du passif financier afin d'en déduire son coût amorti.

L'emprunt obligataire remboursable en actions (« ORA ») est un emprunt remboursable en un nombre variable actions, à parité variable, et ne portant pas d'intérêts. Le remboursement en un nombre d'actions variable conduit à qualifier l'ORA d'instrument hybride, comprenant :

- une composante dette (contrat hôte), représentative de l'obligation de délivrer un nombre variable d'actions propres de l'émetteur (IAS 32.11bis) ;

- aucune composante capitaux propres car pas de coupon d'intérêts discrétionnaires ; et
- un dérivé incorporé, au titre du cap et/ou du floor sur le nombre d'actions propres remis lors du remboursement.

Cet emprunt est évalué globalement à leur juste valeur à chaque date de clôture car la société a choisi d'appliquer l'option juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat financier.

#### **4.18 – Avantages du personnel**

Selon la législation et les pratiques en vigueur dans les pays où la Société exerce son activité, les salariés peuvent percevoir des indemnités au moment de leur départ en retraite ou encore des pensions postérieurement à leur départ. Les cotisations versées en vertu des régimes de retraite à cotisations définies sont comptabilisées en charges lorsqu'elles deviennent exigibles, le Groupe n'étant pas engagé au-delà des cotisations versées.

Conformément à la norme IAS 19, l'obligation du Groupe au titre des régimes à prestations définies est évaluée selon la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode considère que chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations et évalue séparément chacune de ces unités pour obtenir l'obligation finale. L'obligation finale est ensuite actualisée.

Les principales hypothèses utilisées pour le calcul de l'obligation sont :

- le taux d'actualisation ;
- le taux d'inflation ;
- le taux attendu d'augmentation des salaires ; et
- le taux de rotation du personnel.

Les coûts des services sont comptabilisés en résultat net et alloués par fonction.

Les coûts financiers sont comptabilisés en résultat net et sont inclus dans la rubrique « Résultat financier » de l'état consolidé du résultat net.

Les gains et pertes actuariels sont comptabilisés en autres éléments du résultat global. Les écarts actuariels proviennent des changements d'hypothèses actuarielles ou des ajustements liés à l'expérience (les effets des différences entre les hypothèses actuarielles antérieures et ce qui s'est effectivement produit).

#### **4.19 – Provisions**

Conformément à la norme IAS 37, le Groupe comptabilise des provisions uniquement si les trois conditions suivantes sont remplies : une entité a une obligation actuelle (juridique ou implicite) envers un tiers résultant d'un événement passé ; il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation ; et le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

La détermination de l'exposition au risque, la comptabilisation et l'évaluation des provisions concernant les litiges et contentieux en cours font appel à une part importante de jugement et d'estimations. Ces jugements et estimations sont par nature sujets au changement notamment si de nouvelles informations ou de nouveaux éléments d'appréciation devenaient disponibles.

#### **4.20 – Subventions et avances conditionnées**

Depuis sa création, le Groupe reçoit, en raison de son caractère innovant, un certain nombre d'aides de l'Etat ou des collectivités publiques destinées à financer son fonctionnement ou des recrutements spécifiques, ces aides sont reçues sous formes de subventions, ou d'avances conditionnées.



Les subventions sont comptabilisées lorsqu'il existe une assurance raisonnable que :

- le Groupe se conformera aux conditions attachées aux subventions et,
- les subventions seront reçues.

Une subvention publique à recevoir à titre de soutien financier immédiat à la Société sans coûts futurs liés, est comptabilisée en produits de l'exercice au cours duquel la créance devient acquise. Dans les cas où la subvention a pour objectif de compenser la charge elle est comptabilisée en déduction de cette charge sur la période où la charge a été encourue.

Un prêt non remboursable sous conditions est traité comme une subvention publique s'il existe une assurance raisonnable que l'entreprise remplira les conditions relatives à la dispense de remboursement du prêt. Dans le cas contraire, il est classé en dettes financières et évalué au coût amorti.

Le montant résultant de l'avantage de taux obtenu lors de l'octroi d'avances remboursables ne portant pas intérêt est considéré comme une subvention. Cet avantage est déterminé en appliquant un taux d'actualisation égal aux taux des obligations assimilables du Trésor augmentés d'une prime de risque spécifique à la société sur la durée qui correspond à la durée de remboursement des avances.

En cas de modification de l'échéancier des flux de remboursements prévus des avances remboursables, la Société effectue un nouveau calcul de la valeur comptable nette de la dette résultant de l'actualisation des nouveaux flux de trésorerie attendus. L'ajustement en résultant est comptabilisé au compte de résultat l'exercice au cours duquel la modification est constatée.

#### **4.21 – Passifs courants**

Les passifs courants correspondent aux passifs devant être réglés ou négociés dans le cadre du cycle normal d'exploitation ou dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

#### **4.22 – Reconnaissance des produits des activités ordinaires**

Les revenus générés par le Groupe proviennent de contrats de partenariat pour la recherche, de vente de licences ainsi que de ventes de polymères.

Au 31 mars 2019, la Société n'a pas de produit commercialisé.

#### **Revenus perçus au titre des contrats de partenariats et ventes de licences**

Les produits développés par MedinCell associent des principes actifs présents dans des médicaments déjà commercialisés à sa technologie propriétaire BEPO®. La société MedinCell étant au stade clinique, ses produits ne sont pas encore commercialisés.

Les revenus du Groupe proviennent de contrats de partenariat signés avec un nombre limité de partenaires, et permettent le développement d'un portefeuille de produits injectables à action prolongée dans différentes aires thérapeutiques.

Les revenus relatifs à ces contrats sont généralement constitués :

- de paiements forfaitaires non remboursables reçus à l'origine du contrat (ou « upfront payments »).
- de remboursements de charges des programmes de recherche, qui sont fonction des ressources internes allouées au programme scientifique concerné, et qui sont calculés sur la base du nombre de « FTE » (Full Time Equivalent ou Equivalent Temps Plein) alloués, multipliés par un taux annuel de facturation. Ils incluent également les coûts directs de matériels, équipements et des activités sous-traitées.

- de paiements forfaitaires non remboursables, qui deviennent acquis lors de certains événements techniques ou commerciaux (« milestones »). Ces paiements dépendent d'événements qui sont en-dehors du contrôle de la Société et qui sont incertains (décisions de poursuite du développement de la part du partenaire, obtention d'AMM, commercialisation par le partenaire, etc).
- de royalties relatives aux ventes déjà réalisées par le client.

Les contrats du Groupe avec ses partenaires pour le développement de ses produits comprennent généralement plusieurs obligations de performance.

En ce qui concerne les contrats de partenariat, la société applique les politiques suivantes :

**Identification des Obligations de performances** – Lorsqu'une licence de technologie et une prestation de développement de formulation sont promises dans un contrat, celles-ci sont traitées comme une Obligation de Performance unique. La licence et le développement ne sont en effet pas distincts au sens d'IFRS 15 car chacun des deux éléments est indispensable pour permettre au client de bénéficier des avantages de l'autre élément.

**Evaluation du prix de la transaction** – En application du principe du plafonnement des Contreparties Variables au montant hautement probable (IFRS 15.56), les paiements conditionnés par l'atteinte de milestones (décision du client de poursuivre les travaux de développement, succès des phases cliniques, autorisations réglementaires) sont exclus de l'estimation du Prix de la Transaction compte tenu du haut degré d'incertitude attaché à l'atteinte de ces milestones.

Même une fois que le client aura obtenu l'AMM et démarré la commercialisation du produit, les royalties assises sur les ventes de produits, de même les paiements conditionnés par l'atteinte de seuils de ventes cumulatifs, ne seront reconnus que lorsque les ventes auront été réalisées (ou les seuils de vente atteints), en application de l'exception sur les « sales-based royalties » (IFRS 15.B63)

Ne sont donc inclus dans le Prix de la Transaction (au sens d'IFRS 15) que : (i) les Upfront Fees, (ii) les Development Fees estimées, (iii) les milestone fees déjà atteints, et (iv) le moment venu, les royalties relatives aux ventes déjà réalisées par le client.

**Rythme de transfert du contrôle** – La licence de technologie, qui constitue un élément prédominant de l'obligation de performance, a la nature d'un « droit d'utilisation » (au sens d'IFRS 15.B56) de la propriété intellectuelle de MedinCell, telle qu'elle existe au moment où la licence est accordée au client. La reconnaissance du revenu n'est donc pas étalée sur la durée de la licence.

L'obligation de performance unique comprenant la licence et le développement est reconnue à l'avancement des travaux de développement, car les deux conditions requises par IFRS 15.35.c) sont remplies : (i) l'actif développé n'a pas d'usage alternatif pour MedinCell et (ii) MedinCell dispose d'un droit exécutoire au paiement des coûts encourus et d'une marge raisonnable en cas de résiliation pour convenance par le client.

La méthode de l'avancement des dépenses (coûts encourus rapportés aux coûts estimés à terminaison) est considérée comme la plus appropriée pour mesurer l'avancement.

### **Vente de polymères destinés à des études de faisabilités préliminaires, des études précliniques ou cliniques**

Le revenu est reconnu dès lors que tous les critères suivants sont remplis :

- la preuve de l'existence d'un accord entre les parties peut être apportée ;

- la livraison du bien a eu lieu ou la prestation a été effectuée (livraison ne transitant généralement pas par le Groupe) ;
- le prix est fixe et déterminable.

Le revenu généré par les ventes de produits est reconnu lors du transfert au client des risques et des avantages liés à la propriété. Le revenu est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Dans le cas où l'existence d'un différé de paiement a un effet significatif sur la détermination de la juste valeur, il en est tenu compte en actualisant les paiements futurs.

Les rabais, remises, ristournes et escomptes consentis aux clients sont comptabilisés simultanément à la reconnaissance des ventes. Ils sont classés en réduction du chiffre d'affaires consolidé.

### **Autres produits des activités ordinaires**

En conséquence et en application d'IAS 20, le crédit d'Impôt Recherche est présenté au sein des « Autres produits des activités ordinaires » de l'état consolidé du résultat net.

Le Crédit d'Impôt Recherche (« CIR ») est une incitation fiscale française destinée à renforcer les investissements en matière de recherche et développement (« R&D »). Le CIR est généralement déduit de l'impôt sur le résultat à payer, et le cas échéant, la fraction qui n'a pu être imputée à l'issue de trois exercices fiscaux est remboursée. MedinCell étant une PME au sens Européen (moins de 250 salariés et moins de 50 millions d'euros de chiffre d'affaires), elle bénéficie du remboursement annuel du CIR sans le délai de carence de 3 ans.

Le CIR est calculé sur la base du volume de dépenses de R&D éligibles et déclarées.

La détermination du crédit d'impôt a été réalisée par la Société en adoptant une démarche structurée et des méthodologies appropriées décrites ci-après :

- Le périmètre des activités de recherche et développement ouvrant droit au crédit d'impôt recherche a été délimité en effectuant une analyse au cas par cas de chaque projet de recherche et de leur état d'avancement. Seules les dépenses de développement expérimental ont été prises en compte dans le calcul du crédit d'impôt ;
- Les amortissements des immobilisations dédiées en partie à des activités de recherche ont été retenus en appliquant une clé de répartition déterminée selon des critères objectifs, tels que le temps d'utilisation à des activités éligibles et le nombre de personnes affectées à ces activités ;
- Les dépenses de personnel relatives aux chercheurs et techniciens ont été prises en compte sur la base du suivi interne constitué par des feuilles de temps faisant mention du nombre d'heures consacrées aux différents projets de recherche éligibles identifiés, et des travaux réalisés et rattachés au projet concerné ;
- Les dépenses de sous-traitance ont été retenues lorsque le prestataire auquel sont confiés les travaux de recherche est établi sur le territoire d'un Etat membre de l'Union européenne, ou de l'Espace économique européen et si le prestataire est agréé par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

La Société dispose d'un dossier justificatif et d'un dossier scientifique de chacun des projets éligibles identifiés, grâce à la mise en place d'un suivi en temps réel des projets de recherche et des moyens techniques, humains et financiers associés.

### **4.23 – Frais de recherche et développement**

Le poste « Frais de recherche et développement » inclut les charges directement imputables aux activités de recherche et développement menés par le Groupe dans le cadre de la mise en œuvre de ses contrats de partenariat, notamment les études de faisabilité et de développement clinique, les

activités de recherche ainsi qu'au renforcement de sa propriété intellectuelle. Ces coûts comprennent essentiellement :

- les charges de personnel affectées aux programmes de recherche ;
- les frais de sous-traitance dédiés aux programmes de recherche ;
- l'achat de matières premières et consommables nécessaires aux tests ;
- une quote-part de charges de structure ;
- les dotations aux amortissements et dépréciations liées aux coûts de développement activés.

Comme indiqué en note « Immobilisations incorporelles », les frais de recherche interne sont constatés en charges. Les coûts de développement interne sont enregistrés en charges dans la période où ils sont engagés dans la mesure où les critères d'immobilisation ne sont pas remplis.

#### **4.24 – Frais marketing et commerciaux**

Cette destination comprend toutes les dépenses de marketing et de recherche de partenariats, en ce compris les salaires, charges et frais accessoires des équipes dédiées, les divers coûts externes engagés dans le cadre des opérations de marketing et de commercialisation des produits ou promotion du Groupe.

#### **4.25 – Frais généraux et administratifs**

Cette destination comprend toutes les dépenses administratives et de frais généraux, en ce compris les salaires et charges des équipes dédiées ainsi que toutes les autres charges non affectées au coût des ventes, au frais de recherche et développement ou au coût de marketing et commerciaux.

#### **4.26 – Résultat opérationnel courant**

Le résultat opérationnel courant inclut l'ensemble des produits et coûts récurrents directement liés aux activités du Groupe.

#### **4.27 – Autres produits et charges opérationnels**

Cette rubrique est alimentée dans le cas où un événement important intervenu pendant la période comptable est de nature à fausser la lecture de la performance économique de l'entreprise.

Ils incluent les produits et charges en nombre très limité, non usuels par leur fréquence, leur nature ou leur montant.

#### **4.28 – Résultat opérationnel**

Le résultat opérationnel inclut l'ensemble des produits et coûts directement liés aux activités du Groupe, que ces produits et charges soient récurrents ou qu'ils résultent de décisions ou d'opérations ponctuelles.

#### **4.29 – Impôts sur les résultats**

Des impôts différés sont constatés sur toutes les différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et passifs dans les états financiers consolidés et les valeurs fiscales correspondantes, ainsi que sur les pertes fiscales. Les différences sont temporaires lorsqu'il est prévu qu'elles s'inversent dans le futur. Les actifs d'impôt différé sont comptabilisés uniquement dans la mesure où le Groupe estime, au regard des résultats fiscaux prévisionnels attendus sur les cinq prochains exercices, qu'il est probable qu'un bénéfice imposable sera disponible, pour y imputer ces différences temporaires déductibles et pertes fiscales reportables.

La détermination des actifs d'impôt différé implique une part importante de jugement et le recours à des estimations de la part de la Direction ; si les résultats fiscaux futurs s'avéraient être sensiblement différents de ceux ayant servi de base à la comptabilisation des actifs d'impôt différé, le montant de ces derniers devra être révisé en conséquence (à la hausse ou à la baisse), entraînant potentiellement un impact significatif sur le résultat net du Groupe.

Conformément à la norme IAS 12, les actifs et passifs d'impôt différé ne sont pas actualisés. Les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés sont calculés au niveau de chaque entité fiscale incluse dans le périmètre de consolidation.

#### **4.30 – Information sectorielle**

Conformément à la norme IFRS 8, l'information sectorielle est établie sur la base des données de gestion interne utilisées pour l'analyse de la performance des activités et l'allocation des ressources.

Un secteur opérationnel est une composante distincte du Groupe qui est engagée dans la fourniture de produits et services distincts et qui est exposée à des risques et une rentabilité différente des risques et de la rentabilité des autres secteurs opérationnels.

A ce stade de développement, le Groupe a conclu que ses opérations constituent un seul et unique secteur opérationnel : la conduite de recherche et développement sur des procédés à base de polymères biodégradables permettant la délivrance contrôlée et prolongée de principes actifs dans le corps humain.

La ventilation du chiffre d'affaires est présentée en Note 6.1.

#### **4.31 – Résultat de base et résultat dilué par action**

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires du Groupe par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat dilué par action est déterminé en ajustant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires du Groupe et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives. Si la prise en compte pour le calcul du résultat dilué par action des instruments donnant droit au capital de façon différée (attribution de BSA ou BSPCE, obligations convertibles ou remboursables en actions...) génère un effet anti-dilutif, ces instruments ne sont pas pris en compte.

Les actions propres portées en diminution des capitaux propres ne sont pas prises en compte dans le calcul des résultats par action de base et dilué.

## NOTE 5 – NOTES RELATIVES A L'ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE

### 5.1 – Immobilisations incorporelles

Les mouvements concernant la valeur nette comptable des immobilisations incorporelles au titre des deux derniers exercices sont présentés ci-dessous :

(En milliers d'€)	Mouvements de l'exercice				31/03/2019
	31/03/2018	Acquisitions/ Augmentations	Cessions et mises au rebut	Reclassements	
Logiciels, brevets, licences	2 270	278	-	-	2 548
Immobilisations en cours et acomptes versés	676	253	-	(922)	7
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>2 946</b>	<b>531</b>	<b>-</b>	<b>(922)</b>	<b>2 556</b>
Logiciels, brevets, licences	(928)	(181)	-	-	(1 110)
<b>Amortissement des immobilisations incorporelles</b>	<b>(928)</b>	<b>(181)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(1 110)</b>
<b>Immobilisations incorporelles nettes</b>	<b>2 018</b>	<b>350</b>	<b>-</b>	<b>(922)</b>	<b>1 446</b>

(En milliers d'€)	Mouvements de l'exercice				31/03/2018
	31/03/2017	Acquisitions/ Augmentations	Cessions et mises au rebut	Reclassements	
Logiciels, brevets, licences	2 034	308	(72)	-	2 270
Immobilisations incorporelles en cours et acomptes versés	354	322	-	-	676
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>2 388</b>	<b>630</b>	<b>(72)</b>	<b>-</b>	<b>2 946</b>
Logiciels, brevets, licences	(803)	(162)	37	-	(928)
<b>Amortissement des immobilisations incorporelles</b>	<b>(803)</b>	<b>(162)</b>	<b>37</b>	<b>-</b>	<b>(928)</b>
<b>Immobilisations incorporelles nettes</b>	<b>1 585</b>	<b>468</b>	<b>(35)</b>	<b>-</b>	<b>2 018</b>

Les acquisitions de l'exercice clos le 31 mars 2019 comprennent à hauteur de 247 K€ des immobilisations générées en interne contre 345 K€ sur l'exercice précédent.

La Société a poursuivi la consolidation de sa propriété intellectuelle.

Les immobilisations en cours au 31 mars 2018 étaient principalement constituées par un projet de développement d'un prototype destiné à améliorer les analyses des formulations et la caractérisation automatique de la libération.

Ces machines servent à l'analyse de formulations in-vitro. Elles sont utilisées au tout début de chaque projet lors de la recherche de formulation avant de passer aux études précliniques in-vivo. L'utilisation de ces machines est indépendante de l'obtention d'une AMM pour chacun de projets en cours.

Les frais relatifs à ce prototype sont donc activés conformément à la norme IAS 38, l'ensemble des critères requis étant respecté.

Suite à leur achèvement, la Société a mis en service en immobilisations corporelles ces nouveaux prototypes développés pour un montant de 922 K€ (colonne Reclassement) dont 253 K€ de coûts encourus au titre de l'exercice écoulé.

### 5.2 – Immobilisations corporelles

Les mouvements concernant la valeur nette comptable des immobilisations corporelles au titre des deux derniers exercices sont présentés ci-dessous :

(En milliers d'€)	31/03/2018	Mouvements de l'exercice			31/03/2019
		Acquisitions	Cessions et mises au rebut	Reclassements	
Matériels de laboratoire, installations techniques	1 795	90	(101)	1 132	2 916
Installations et agencements divers	1 416	35	-	(10)	1 441
Matériels en location-financement	236	59	-	-	295
Matériels de bureau et informatique et autres	394	90	(10)	12	487
Immobilisations corporelles en cours et acomptes versés	211	8	-	(211)	7
<b>Immobilisations corporelles brutes</b>	<b>4 052</b>	<b>282</b>	<b>(111)</b>	<b>922</b>	<b>5 146</b>
Matériels de laboratoire, installations techniques	(749)	(315)	85	-	(977)
Installations et agencements divers	(347)	(150)	-	1	(496)
Matériels en location-financement	(22)	(30)	-	-	(52)
Matériels de bureau et informatique et autres	(209)	(99)	9	(1)	(303)
<b>Amortissements des immobilisations corporelles</b>	<b>(1 327)</b>	<b>(594)</b>	<b>94</b>	<b>-</b>	<b>(1 828)</b>
<b>Immobilisations corporelles nettes</b>	<b>2 725</b>	<b>(312)</b>	<b>(17)</b>	<b>922</b>	<b>3 318</b>

(En milliers d'€)	31/03/2017	Mouvements de l'exercice			31/03/2018
		Acquisitions	Cessions et mises au rebut	Reclassements	
Matériels de laboratoire, installations techniques	1 489	258	(1)	47	1 795
Installations et agencements divers	1 331	82	-	4	1 416
Matériels en location-financement	-	236	-	-	236
Matériels de bureau et informatique et autres	301	112	(25)	3	394
Autres immobilisations corporelles	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles en cours et acomptes versés	206	106	(46)	(54)	211
<b>Immobilisations corporelles brutes</b>	<b>3 326</b>	<b>794</b>	<b>(72)</b>	<b>-</b>	<b>4 052</b>
Matériels de laboratoire, installations techniques	(501)	(247)	-	-	(749)
Installations et agencements divers	(195)	(152)	-	-	(347)
Matériels en location-financement	-	(22)	-	-	(22)
Matériels de bureau et informatique et autres	(146)	(88)	25	-	(209)
<b>Amortissements des immobilisations corporelles</b>	<b>(842)</b>	<b>(509)</b>	<b>25</b>	<b>-</b>	<b>(1 327)</b>
<b>Immobilisations corporelles nettes</b>	<b>2 484</b>	<b>285</b>	<b>(47)</b>	<b>-</b>	<b>2 725</b>

La Société a investi sur la période afin de supporter et maximiser sa croissance notamment par :

- Des nouveaux équipements pour le laboratoire (Sample Organizer, Centrifugeuse) ;
- L'acquisition de matériel informatique liée à l'évolution des effectif ;
- La mise en service du prototype destiné à améliorer les analyses des formulations et la caractérisation de relargage automatique.

Les immobilisations corporelles en cours au 31 mars 2019 concernent principalement des machines visant à permettre la filtration sous pression de quantité importante de produit fini ou de placebo.

Les contrats de crédit-bail sont relatifs à des instruments d'analyses de laboratoires pour 295 K€. Les 4 contrats ont été signés avec NCM Groupe BNP Paribas, dont 2 durant l'exercice clos le 31 mars 2019 pour un montant total de 58 K€. La durée de location-financement est de 5 ans. Ces contrats ont été retraités selon la norme IAS 17.

### 5.3 – Réconciliation des investissements avec le tableau des flux de trésorerie

Le tableau suivant présente la réconciliation des acquisitions réalisées au cours des exercices présentés avec l'information présentée au sein du tableau de flux de trésorerie :

(En milliers d'€)	31/03/2019	31/03/2018
Acquisitions et production d'immobilisations incorporelles	(531)	(630)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(282)	(794)
Variation des dettes fournisseurs d'immobilisations	-	-
- Acquisition de matériel en location-financement	59	236
<b>Total Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles</b>	<b>(754)</b>	<b>(1 188)</b>

#### 5.4 – Actifs financiers et autres actifs non courants

Les actifs financiers et autres actifs non courants se détaillent comme suit :

(En milliers d'€)	31/03/2019	31/03/2018
Dépôts et cautionnements versés	50	59
Contrat de liquidités - espèces	81	-
Titres de participation non consolidés	6	6
Fonds généraux - contrat de capitalisation	2 449	1 652
Obligations données en garantie - contrat de capitalisation	1 493	2 324
Part à plus d'un an des créances fiscales	622	442
<b>Total des Actifs financiers et Autres actifs non courants</b>	<b>4 702</b>	<b>4 483</b>

Ils sont principalement composés comme suit au 31 mars 2019 :

- des titres détenus de la Banque Populaire du Sud (6 K€) ;
- des dépôts et cautions sur activité courante (50 K€) ;
- un contrat de liquidité espèces (81 K€) (voir Note 5.9.2);
- des dépôts sur contrat de capitalisation placés en fonds généraux (2 449 K€) et des dépôts sur contrat de capitalisation placé en obligations, donné en garantie d'un emprunt, pour la part à plus d'un an (1 493 K€) (voir Note 5.7) ;
- de la part du Crédit d'Impôt Recherche, Crédit d'Impôt Innovation et du Crédit d'Impôt Famille du premier trimestre 2019, qui pourraient être encaissables au deuxième semestre 2020 (622 K€).

#### 5.5 – Clients et comptes rattachés

Le tableau suivant présente la ventilation de la valeur nette comptable des créances clients pour les exercices présentés :

(En milliers d'€)	31/03/2019	31/03/2018
Créances clients	383	95
Factures à établir	-	6
<b>Valeur brute fin de période</b>	<b>383</b>	<b>101</b>
Dépréciation	-	-
<b>Valeur nette fin de période</b>	<b>383</b>	<b>101</b>

Au 31 mars 2019, les créances client sont composées des paiements en attente pour des travaux de Recherche et Développement en cours ou prévus. L'augmentation du poste au 31 mars 2019 s'explique notamment par le changement de méthode de consolidation de CM Biomaterials (voir Note 10).

#### 5.6 – Autres actifs courants

Le tableau suivant présente la ventilation de la valeur nette comptable des autres actifs courants pour les exercices présentés :

(En milliers d'€)	31/03/2019	31/03/2018
Avances et acomptes sur commandes	107	21
Créances sociales	2	17
Créances fiscales	2 955	2 429
Charges constatées d'avance	507	225
Autres	9	12
<b>Autres actifs courants bruts</b>	<b>3 580</b>	<b>2 704</b>
Dépréciation	-	-
<b>Autres actifs courants nets</b>	<b>3 580</b>	<b>2 704</b>

Les créances fiscales sont principalement constituées par les crédits de TVA et par les crédits d'impôt recherche et crédit d'impôt famille pour la part relative à 2018 qui seront encaissables courant 2019.

La hausse des charges constatées d'avance est principalement liée à des dépenses opérationnelles courantes qui concernent la période suivante (notamment des frais de CRO, de collaborations académiques, de bases de données de marché, de voyages et divers abonnements, ainsi que de frais liés à la cotation en bourse).

Évolution des créances de CIR et de CII :

Montants en milliers d'euros	Total CIR/CII
<b>Créance au 31 mars 2017</b>	<b>1 771</b>
+ Créance fiscale comptabilisée sur l'exercice	1 862
- Paiement reçu durant l'exercice au titre du CIR/CII 2016	(1 337)
Autres mouvements	(25)
<b>Créance au 31 mars 2018</b>	<b>2 271</b>
+ Créance fiscale comptabilisée sur l'exercice	3 069
- Paiement reçu durant l'exercice au titre du CIR/CII 2017	(1 808)
Autres mouvements	
<b>Créance au 31 mars 2019</b>	<b>3 532</b>

La Société a reçu le remboursement du crédit d'impôt recherche de l'année 2017 au cours de l'année écoulée pour un montant de 1 808 K€. MedinCell a demandé le remboursement des crédits d'impôt recherche / innovation de l'année 2018 qui s'élève à 2 465 K€, conformément aux textes en vigueur.

## 5.7 – Titres de placement financiers

Le tableau suivant présente le détail des titres de placement de trésorerie pour les exercices présentés :

(En milliers d'€)	31/03/2019	31/03/2018
Contrat de capitalisation - Obligations données en garantie - part courante	699	687
Comptes à terme	50	50
Intérêts	23	-
<b>Titres de placement financiers bruts</b>	<b>772</b>	<b>737</b>
Dépréciation contrat de capitalisation	-	(15)
<b>Titres de placement financiers</b>	<b>772</b>	<b>722</b>

Au 31 mars 2019, la Société dispose de :

- 50 K€ de comptes à terme d'une maturité de 1 an ;
- 4,6 M€ dans le cadre d'un contrat de capitalisation (dont 2,5 M€ sous forme de fonds généraux avec une rémunération d'environ 2% sans risque sur le capital, et 2,1 M€ alloué à des obligations avec une rémunération supérieure s'échelonnant de 3 à 4%, mais présentant un risque sur le capital en cas de sortie avant la fin de la période). Ce contrat de capitalisation a été donné en garantie à hauteur de 50% du capital restant dû de l'emprunt bancaire de 7 M€ souscrit au cours de l'exercice précédent. Le capital restant dû de cet emprunt au 31 mars 2019 est de 4 385 K€. Ce contrat de capitalisation présente des échéances entre 2019 et 2022 et une possibilité de sortie à tout moment pour la partie qui n'est pas donnée en garantie du contrat d'emprunt bancaire lié au prêt de 7 M€. Le détail du classement de ce contrat de capitalisation est le suivant :

(En milliers d'€)	Classement comptable IFRS	31/03/2019	31/03/2018
Contrat de capitalisation - Obligations données en garantie - part courante	Titres de placement courants	699	687
Contrat de capitalisation - Obligations données en garantie - part à plus d'un an	Actifs financiers non courants	1 493	2 324
Contrat de capitalisation - Fonds généraux en euros	Actifs financiers non courants	2 449	1 652
<b>Contrat de capitalisation</b>		<b>4 641</b>	<b>4 663</b>
<i>dont intérêts courus et plus-value latente</i>		<i>141</i>	<i>163</i>

## 5.8 – Trésorerie et équivalent de trésorerie

Le tableau suivant présente la ventilation du poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » figurant à l'actif de l'état de la situation financière consolidée ainsi que du poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie nets », tel que présenté dans le tableau consolidé des flux de trésorerie et ce, pour chaque exercice présenté :

(En milliers d'€)	31/03/2019	31/03/2018
Disponibilités	5 839	8 791
Comptes et dépôts à terme	15 445	-
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>21 284</b>	<b>8 791</b>
Découverts bancaires	-	-
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie Nets</b>	<b>21 284</b>	<b>8 791</b>

Au 31 mars 2019, la Société dispose de :

- 5 839 K€ de comptes bancaires ;

- 15 000 K€ de comptes à terme d'une maturité de 3 ans mais libérables à très court terme sans pénalités significatives ;
- 445 K€ de dépôts à terme d'une maturité de 1 à 3 mois.

## 5.9 - Capital émis et réserves

### 5.9.1 - Capital social et primes d'émission

Au 31 mars 2018, le capital est composé de 14 451 300 actions ordinaires entièrement libérées et d'une valeur nominale unitaire de 0,01 euro. Au cours de l'exercice clos au 31 mars 2018, il avait été créé 39 150 actions nouvelles pour satisfaire l'exercice de BSA et BSPCE.

Au 31 mars 2019, le capital est composé de 20 091 308 actions ordinaires entièrement libérées et d'une valeur nominale unitaire de 0,01 euro. Au cours de l'exercice clos au 31 mars 2019, les variations du capital social sont les suivantes :

- 48 290 actions nouvelles ont été créées pour satisfaire l'exercice de BSA et BSPCE.
- MedinCell a réalisé le 8 octobre 2018 son introduction en bourse sur le Compartiment C du marché réglementé d'Euronext à Paris. MedinCell a levé 30 millions d'euros pour une capitalisation boursière d'environ 144,1 M€ post augmentation de capital, sur la base d'un nombre d'actions de 19 878 372 actions. Dans le cadre de cette introduction en bourse MedinCell a réalisé une augmentation de capital d'un montant nominal de 41 379,31 €, par émission de 4 137 931 actions nouvelles au prix de souscription unitaire de 7,25 € par action nouvelle, comprenant un centime d'euro (0,01 €) de valeur nominale et 7,24 € de prime de souscription. En date du 5 novembre 2018, MedinCell a annoncé la mise en œuvre partielle de la clause de sur-allocation qui génère la création de 194 946 nouvelles actions ordinaires supplémentaires au prix d'émission de 7,25 € par action, soit une levée supplémentaire d'un montant de 1,4 M€. Le montant total des fonds levés lors de l'introduction en bourse s'élève donc à 31,4 M€.

Lors de l'introduction en bourse, les 2 145 760 ORA d'un montant nominal historique de 7,2 M€ qui étaient en circulation ont toutes été immédiatement remboursées en actions conformément aux termes des contrats et ont ainsi donné lieu à la création de 1 258 841 actions nouvelles émises au prix de 7,25 € correspondant au cours d'introduction en bourse de l'action MedinCell, soit une juste valeur de 9 127 K€ (dont 7 330 K€ en capital social et prime d'émission et 1 797 K€ via le résultat financier et les réserves consolidés), qui correspond à l'augmentation des capitaux propres dans les comptes clos au 31 mars 2019.

Le tableau ci-après détaille les mouvements survenus sur le capital de MedinCell SA au cours des exercices présentés :

Date	Nature des opérations sur le capital	Nombre d'actions créées	Valeur nominale	Capital (en €)	Primes d'émission (en €)
Au 31 Mars 2017		14 412 150	0,01 €	144 121,50 €	199 186,61 €
	Exercice de BSA /BSPCE	39 150	0,01 €	391,50 €	30 575,00 €
Au 31 Mars 2018		14 451 300	0,01 €	144 512,50 €	229 761,61 €
	Introduction en bourse	4 137 931	0,01 €	41 379,31 €	29 958 620,44 €
	Affectation à la réserve légale				-2 995 862,00 €
	Conversion de 2 145 760 ORA	1 258 841	0,01 €	12 588,41 €	7 316 946,34 €
	Option de surallocation "Greenshoe"	194 946	0,01 €	1 949,46 €	1 411 409,04 €
	Frais - Introduction en bourse				-2 831 900,02 €
	Exercice 2018 BSA/BSPCE	48 290	0,01 €	482,90 €	60 438,10 €
Au 31 Mars 2019		20 091 308	0,01 €	200 912,58 €	33 149 413,51 €

## 5.9.2 – Répartition du capital

Le tableau ci-après détaille la répartition du capital de MedinCell SA au 31 mars 2019 :

	% en capital au 31/03/2019	% en droit de vote nets au 31/03/2019
Autre (y compris Teva, CMC-Innovation, BNP Paribas Développement)	33%	20%
Anciens collaborateurs & actionnaires historiques	25%	29%
Famille Nguyen	22%	25%
Collaborateurs actifs (management, employés & consultants)	21%	26%
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

## 5.9.2 – Actions auto détenues

A compter du 22 octobre 2018, la société a confié à la société KEPLER CHEUVREUX la mise en œuvre d'un contrat de liquidité sur ses propres actions.

Ce contrat de liquidité a été conclu pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction. Il a pour objet l'animation des titres de la société MedinCell sur le marché d'EURONEXT Paris.

Au 31 mars 2019, dans le cadre du contrat de liquidité, le nombre d'actions auto-détenues au travers de ce contrat est de 18 555, ainsi que 81 milliers d'euros de liquidités.

## 5.10 – Paiements fondés sur des actions

Des plans de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (« BSPCE ») ainsi que des bons de souscription d'actions (« BSA ») ont été attribués par la société aux dirigeants, à la plupart des salariés du Groupe et à certains prestataires.

Lors de l'Assemblée Générale extraordinaire du 16 mars 2017, les actionnaires ont validé la division de la valeur nominale des actions de la Société par 50 et l'ajustement consécutif de la parité d'exercice des BSPCE 2014, BSPCE 2016, BSA 2014 et BSA2016 induit par la division de la valeur nominale des actions.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2019, aucune nouvelle attribution n'est intervenue ni aucune modification des plans existants.

### 5.10.1 – Bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise (BSPCE)

Le Directoire a été autorisé par l'Assemblée générale des actionnaires à mettre en œuvre les plans Bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise (BSPCE) suivants :

- émission de 5 219 BSPCE, autorisée par l'Assemblée générale des actionnaires du 9 septembre 2014, permettant l'attribution d'un maximum de 260 950 actions jusqu'au 16 mars 2020 et ci-après dénommée Plan 1 ;



- émission de 1 090 BSPCE le 31 août 2016, autorisée par l'Assemblée générale des actionnaires du 10 mai 2016, permettant l'attribution d'un maximum de 54 500 actions jusqu'au 30 août 2026 et ci-après dénommée Plan 2 ;
- émission de 2 146 BSPCE, autorisée par l'Assemblée générale des actionnaires du 10 mai 2016, permettant l'attribution d'un maximum de 107 300 actions jusqu'au 4 mai 2027 et ci-après dénommée Plan 3 ;
- émission de 23 000 BSPCE le 8 janvier 2018, autorisée par l'Assemblée générale des actionnaires du 5 juillet 2017, permettant l'attribution d'un maximum de 23 000 actions jusqu'au 7 janvier 2028 et ci-après dénommée Plan 4.

### Détail des plans de BSPCE

	BSPCE Plan 1	BSPCE Plan 2	BSPCE Plan 3	BSPCE Plan 4
<b>Date d'Assemblée Générale</b>	<b>9-sept.-14</b>	<b>10-mai-16</b>	<b>10-mai-16</b>	<b>5-juil.-17</b>
<b>Nombre de BSPCE autorisés par l'AG <sup>(5)</sup></b>	12 254	8 211	8 211	149 310
<b>Date d'attribution</b>	<b>17-mars-15</b>	<b>31-août-16</b>	<b>5-mai-17</b>	<b>8-janv.-18</b>
Durée d'acquisition des droits	5 ans (par tranche)	5 ans (par tranche)	5 ans (par tranche)	5 ans (par tranche)
Date d'expiration	16-mars-20	30-août-26	4-mai-27	7-janv.-28
Nombre d'instruments attribués	5 219	1 090	2 146	23 000
Parité Instrument / Action <sup>(1)</sup>	50	50	50	1
Prix de souscription de l'option	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Prix d'exercice <sup>(2)</sup>	0,24 €	0,70 €	1,24 €	5,80 €
Conditions de performance	Condition de présence	Condition de présence	Condition de présence + pour les tranches 2 à 5, avoir exercé la tranche 1	Condition de présence + pour les tranches 2 à 5, avoir exercé la tranche 1
<b>Méthode d'évaluation utilisée</b>	<b>Black and Scholes</b>	<b>Black and Scholes</b>	<b>Black and Scholes</b>	<b>Black and Scholes</b>
Juste valeur de l'action à la date d'attribution	36,00 €	35,00 €	1,24 € <sup>(2)</sup>	3,35 € <sup>(2)</sup>
Volatilité attendue <sup>(3)</sup>	60,0%	40,87% à 63,87% selon les tranches	51,3% à 74% selon les tranches	67,23% à 69,62% selon les tranches
Durée de vie moyenne de l'instrument	5 ans	5 ans	0,8 à 7,4 ans selon les tranches	1,1 à 7,3 ans selon les tranches
Taux d'actualisation <sup>(4)</sup>	0,26%	0%	0% à 0,36%	0% à 0,16%
Dividendes attendus	-	-	-	-
Conditions de performance	N/A	N/A	N/A	N/A
<b>Juste valeur de l'option</b>	<b>28,00 €</b>	<b>entre 2,32€ et 20,17€ selon les tranches</b>	<b>entre 11,32€ et 40,93€ selon les tranches</b>	<b>entre 0,58€ et 1,98€ selon les tranches <sup>(6)</sup></b>

<sup>(1)</sup> Parité et prix d'exercice ajustés de la division par 50 du nominal du 16 mars 2017, pour les plans 1, 2 et 3 ;

<sup>(2)</sup> Juste valeur du sous-jacent tenant compte de la division par 50 du nominal du 16 mars 2017, pour les plans 3 et 4 ;

<sup>(3)</sup> Basé sur la volatilité historique d'entités comparables ;

<sup>(4)</sup> Obligation sans risque (Emprunt d'état) OAT TEC 10 ;

<sup>(5)</sup> Plafond commun avec les BSA, voir paragraphe suivant ;

(6) i. Si au 30 décembre 2018, les actions de la Société ont fait l'objet d'une admission des titres aux négociations sur Euronext Paris ou un autre marché réglementé ou une autre bourse de valeurs, la valeur la plus élevée entre (x) (a) trois euros et trente-cinq centimes (3,35€) augmentés (b) des éventuels compléments de prix (tels que définis en annexe au Plan de BSPCE2017) dus au 30 décembre 2018 (soit un maximum complémentaire au titre de ces compléments de prix d'un euros et soixante-huit centimes (1,68€) et (y) 80% du prix par action retenu dans le cadre de l'introduction;

ii. Si au 30 décembre 2018, les actions de la Société n'ont pas fait l'objet d'une Introduction, (a) trois euros et trente-cinq centimes (3,35€) augmentés (b) des éventuels compléments de prix (tels que définis en annexe au Plan de BSPCE 2017) dus au 30 décembre 2018 (soit un maximum complémentaire au titre de ces compléments de prix d'un euro et soixante-huit centimes (1,68€)).

Le tableau ci-après synthétise les BSPCE en circulation et leurs mouvements, au cours des exercices présentés (nombre de BSPCE en circulation, sachant que les plans 1 à 3 ont une parité de 1 BSPCE pour 50 actions, et le plan 4 a une parité de 1 BSPCE pour 1 action) :

BSPCE	Nb de bons en circulation au 31 Mars 2017	Attribués au cours de la période	Exercés au cours de la période	Devenus caduques au cours de la période	Nb de bons en circulation au 31 Mars 2018	Attribués au cours de la période	Exercés au cours de la période	Devenus caduques au cours de la période	Nb de bons en circulation au 31 Mars 2019
Plan 1	3 061	-	(352)	-	2 709	-	(178)	-	2 531
Plan 2	886	-	(54)	(111)	721	-	(96)	-	625
Plan 3	-	2 146	(198)	(109)	1 839	-	(222)	(44)	1 573
Plan 4	-	23 000	-	-	23 000	-	(3 840)	(3 100)	16 060
<b>Total</b>	<b>3 947</b>	<b>25 146</b>	<b>(604)</b>	<b>(220)</b>	<b>28 269</b>	<b>-</b>	<b>(4 336)</b>	<b>(3 144)</b>	<b>20 789</b>

### 5.10.2 – Bons de souscription d'actions (BSA)

Le Directoire a été autorisé par l'Assemblée générale des actionnaires à mettre en œuvre les plans Bons de souscription d'actions (BSA) suivants :

- émission de 6 786 BSA, autorisée par l'Assemblée générale des actionnaires du 9 septembre 2014, permettant l'attribution d'un maximum de 339 300 actions jusqu'au 6 février 2020 et ci-après dénommée Plan 1 ;
- émission de 225 BSA, autorisée par l'Assemblée générale des actionnaires du 9 septembre 2014, permettant l'attribution d'un maximum de 11 250 actions jusqu'au 18 septembre 2016 et ci-après dénommée Plan 1'. Ce plan a expiré ;
- émission de 1 565 BSA, le 31 août 2016 par le Directoire, autorisée par l'Assemblée générale des actionnaires du 10 mai 2016, permettant l'attribution d'un maximum de 78 250 actions jusqu'au 30 août 2026 et ci-après dénommée Plan 2 ;
- émission de 1 121 BSA le 5 mai 2017 par le Directoire, autorisée par l'Assemblée générale des actionnaires du 10 mai 2016, permettant l'attribution d'un maximum de 56 050 actions jusqu'au 4 mai 2027 et ci-après dénommée Plan 3.

#### Détail des plans de BSA

	BSA Plan 1	BSA Plan 1'	BSA Plan 2	BSA Plan 3
Date d'Assemblée Générale	9-sept.-14	9-sept.-14	10-mai-16	10-mai-16
Nombre de BSA autorisés par l'AG <sup>(5)</sup>	12 254	12 254	8 211	8 211
Date d'attribution	17-mars-15	27-avr.-15	31-août-16	5-mai-17
Durée d'acquisition des droits	5 ans (par tranche)			
Date d'expiration	6-févr.-20	18-sept.-16	30-août-26	4-mai-27
Nombre d'instruments attribués	6 786	225	1 565	1 121

Parité Instrument / Action <sup>(1)</sup>	50	50	50	50
Prix de souscription de l'option	1,00 €	1,20 €	3,50 €	0,12 €
Prix d'exercice <sup>(1)</sup>	0,24 €	0,24 €	0,70 €	1,24 €
Conditions de performance	Condition de présence	Introduction en bourse ou opération financière	Condition de présence	Condition de présence + pour les tranches 2 à 5, avoir exercé la tranche 1
<b>Méthode d'évaluation utilisée</b>	<b>Black and Scholes</b>			
Juste valeur de l'action à la date d'attribution	36,00 €	36,00 €	35,00 €	1,24€ <sup>(2)</sup>
Volatilité attendue <sup>(3)</sup>	60%	60%	entre 55,04% et 63,01% selon les tranches	entre 55,7% et 73,6% selon les tranches
Durée de vie moyenne de l'instrument	5 ans	5 ans	5 ans	entre 1 et 7,5 ans selon les tranches
Taux d'actualisation <sup>(4)</sup>	0,26%	0,26%	0,00%	0% à 0,36%
Dividendes attendus	-	-	-	-
Conditions de marché	OK	OK	OK	OK
<b>Juste valeur de l'option</b>	<b>28,00 €</b>	<b>28,00 €</b>	<b>entre 2,20€ et 16,85€ selon les tranches</b>	<b>entre 7,59€ et 35,06€ selon les tranches</b>

(1) Parité et prix d'exercice ajustés de la division par 50 du nominal du 16 mars 2017, pour les plans 1 à 3 ;

(2) Juste valeur du sous-jacent tenant compte de la division par 50 du nominal du 16 mars 2017, pour le plan 3 ;

(3) Basé sur la volatilité historique d'entité comparable ;

(4) Obligation sans risque (Emprunt d'état) OAT TEC 10 ;

(5) Il s'agit d'un plafond commun avec celui mentionné dans le tableau des BSPCE figurant au paragraphe ci-dessus.

La valorisation des BSA a fait l'objet de l'exercice de plusieurs hypothèses (Nombre d'options attribuées, prix de l'action à la date d'attribution...) décrites ci-dessus.

Le tableau ci-après synthétise les BSA en circulation et leurs mouvements, au cours des exercices présentés (nombre de BSA en circulation, sachant que tous les plans ont une parité de 1 BSA pour 50 actions) :

BSA	Nb de bons en circulation au 31 Mars 2017	Attribués au cours de la période	Exercés au cours de la période	Devenus caduques au cours de la période	Nb de bons en circulation au 31 Mars 2018	Attribués au cours de la période	Exercés au cours de la période	Devenus caduques au cours de la période	Nb de bons en circulation au 31 Mars 2019
Plan 1	1 748	-	(18)	(49)	1 681	-	(18)	(157)	1 506
Plan 1'	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Plan 2	1 414	-	(161)	(41)	1 212	-	(151)	(606)	455
Plan 3	-	1 121	-	-	1 121	-	(224)	-	897
<b>Total</b>	<b>3 162</b>	<b>1 121</b>	<b>(179)</b>	<b>(90)</b>	<b>4 014</b>	<b>-</b>	<b>(393)</b>	<b>(763)</b>	<b>2 858</b>

### 5.10.3 – Synthèse des mouvements et réconciliation de la charge liée aux paiements fondés sur des actions

Le tableau ci-après synthétise pour tous les bons en circulation présentés ci-avant, les mouvements, au cours des exercices présentés :

Synthèse des plans	Nb de bons en circulation au 31 Mars 2017	Attribués au cours de la période	Exercés au cours de la période	Devenus caduques au cours de la période	Nb de bons en circulation au 31 Mars 2018	Attribués au cours de la période	Exercés au cours de la période	Devenus caduques au cours de la période	Nb de bons en circulation au 31 Mars 2019
BSPCE	3 947	25 146	(604)	(220)	28 269	-	(4 336)	(3 144)	20 789
BSA	3 162	1 121	(179)	(90)	4 014	-	(393)	(763)	2 858
<b>Total</b>	<b>7 109</b>	<b>26 267</b>	<b>(783)</b>	<b>(310)</b>	<b>32 283</b>	<b>-</b>	<b>(4 729)</b>	<b>(3 907)</b>	<b>23 647</b>

Les charges sont reconnues dans les états financiers au titre d'IFRS 2 « Paiements en actions » au cours des différents exercices au titre des plans décrits ci-dessus se décomposent comme suit :

(En milliers d'€)	31/03/2015	31/03/2016	31/03/2017	31/03/2018	31/03/2019	31/03/2020	31/03/2021	31/03/2022	31/03/2023	Total
BSPCE	4	53	31	47	42	18	9	4	1	209
BSA	4	17	18	23	15	7	3	2	-	89
<b>Total</b>	<b>8</b>	<b>70</b>	<b>49</b>	<b>70</b>	<b>57</b>	<b>25</b>	<b>12</b>	<b>6</b>	<b>1</b>	<b>298</b>

La charge totale cumulée au titre des paiements fondés sur des actions s'est élevée à 70 K€ pour l'exercice 2018 et à 57 K€ sur l'exercice 2019. Elle a été reconnue en totalité dans le compte de résultat en charges de personnel et a été allouée comme suit au sein des charges opérationnelles :

(En milliers d'€)	31 Mars 2019				31 Mars 2018			
	R&D	M&C	G&A	Total	R&D	M&C	G&A	Total
BSPCE	30	4	8	42	30	6	11	47
BSA	11	1	3	15	15	3	5	23
<b>Total</b>	<b>41</b>	<b>5</b>	<b>11</b>	<b>57</b>	<b>45</b>	<b>9</b>	<b>16</b>	<b>70</b>

R&D : Frais de Recherche et développement

M&C : Frais commerciaux et marketing

G&A : Frais généraux et administratifs

## 5.11 – Dettes financières

Sur l'exercice clos le 31 mars 2019, les dettes financières de 27 M€ sont principalement composées des avances remboursables, de Prêts pour Innovation conclus auprès de BPI et de la région Languedoc Roussillon, d'un prêt pour l'acquisition de droit sur des principes actifs, d'emprunts pour l'équipement des nouveaux locaux, de dettes de location-financement, ainsi que d'emprunts obligataires avec un partenaire industriel et un partenaire financier.

### 5.11.1 – Variation des dettes financières sur l'exercice clos au 31 mars 2019

Le tableau suivant présente les variations des dettes financières non courantes et courantes nettes de la trésorerie et équivalents de trésorerie au cours des deux exercices présentés clos le 31 mars 2019 et 2018 :



(En milliers d'€)	Mouvements de l'exercice											31/03/2019	
	31/03/2018	Augmentations	Remboursements	Conversion en actions	Nouveaux contrats de location-financement souscrits	Retour à meilleure fortune	Reclassements non courants/courants	Intérêts capitalisés	Ecart de conversion	Variation des intérêts courus	(Actualisation)/ Désactualisation		Variation de juste valeur
Avance BPI A1206003 J	39	-	-	-	-	-	(39)	-	-	-	-	-	-
Avance BPI A1311013 J	3	-	-	-	-	-	(5)	-	-	-	2	-	-
Prêt en dollars	918	-	-	-	-	-	(1 022)	-	104	-	-	-	-
Emprunt innovation BPS <sup>1</sup>	19	-	-	-	-	-	(19)	-	-	-	-	-	-
Emprunt BPI PTZI	484	-	-	-	-	-	(187)	-	-	-	16	-	313
Prêt pour l'innovation	20	-	-	-	-	-	(10)	-	-	-	-	-	10
Emprunt bancaires	387	-	-	-	-	-	(121)	-	-	-	-	-	266
PTZI (Lab 2016)	247	-	-	-	-	-	(78)	-	-	-	8	-	177
PIFEI Lab 2016	280	-	-	-	-	-	(80)	-	-	-	-	-	200
PTZI (IDEFIX)	563	-	-	-	-	-	(129)	-	-	-	14	-	448
Emprunt obligataire	17 029	-	-	(610)	-	-	(5 053)	(616)	-	-	20	593	11 363
Emprunt obligataire remboursable en actions (ORA)	4 200	-	-	-	-	-	(4 200)	-	-	-	-	-	-
Emprunt innove +	4 356	-	-	-	-	-	(1 398)	-	-	-	7	-	2 965
Dettes sur contrats de location-financement	147	-	-	-	59	-	(68)	-	-	-	-	-	138
Emprunt BEI	-	7 425	-	-	-	-	-	291	-	-	13	-	7 729
<b>Dettes financières - non courantes</b>	<b>28 692</b>	<b>7 425</b>	<b>-</b>	<b>(610)</b>	<b>59</b>	<b>-</b>	<b>(12 409)</b>	<b>(325)</b>	<b>104</b>	<b>-</b>	<b>80</b>	<b>593</b>	<b>23 809</b>
Avance BPI A1005029 J	208	-	(222)	-	-	-	-	-	-	-	19	-	5
Avance BPI A1206003 J	149	-	(155)	-	-	-	39	-	-	-	-	-	33
Avance BPI A1311013 J	32	-	(35)	-	-	-	5	-	-	-	-	-	2
Prêt en dollars	-	-	-	-	-	-	1 022	-	-	-	-	-	1 022
Emprunt innovation BPS <sup>1</sup>	58	-	(58)	-	-	-	19	-	-	-	-	-	19
Emprunt BPI PTZI	162	-	(180)	-	-	-	187	-	-	-	-	-	169
Prêt pour l'innovation	10	-	(10)	-	-	-	10	-	(10)	-	-	-	10
Emprunt bancaires	119	-	(121)	-	-	-	121	-	-	-	-	-	119
PTZI (Lab 2016)	66	-	(75)	-	-	-	78	-	-	-	-	-	69
PIFEI Lab 2016	80	-	(80)	-	-	-	80	-	(80)	-	-	-	80
PTZI (IDEFIX)	-	-	-	-	-	-	129	-	-	-	-	-	129
Emprunt obligataire	-	-	-	(5 053)	-	-	5 053	-	-	190	-	-	190
Emprunt obligataire remboursable en actions (ORA)	-	3 198	-	(9 127)	-	-	4 200	-	-	142	-	1 587	-
Emprunt innove +	1 375	-	(1 375)	-	-	-	1 398	-	-	-	-	-	1 398
Dettes sur contrats de location-financement	46	-	(57)	-	-	-	68	-	-	-	-	-	57
Emprunt BEI	-	-	-	-	-	-	-	-	-	116	-	-	116
Intérêts courus emprunts	-	-	-	-	-	-	-	-	-	8	-	-	8
<b>Dettes financières - courantes</b>	<b>2 305</b>	<b>3 198</b>	<b>(2 368)</b>	<b>(14 180)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>12 409</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>456</b>	<b>19</b>	<b>1 587</b>	<b>3 426</b>
<b>Total des dettes financières</b>	<b>30 997</b>	<b>10 623</b>	<b>(2 368)</b>	<b>(14 790)</b>	<b>59</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(325)</b>	<b>104</b>	<b>456</b>	<b>99</b>	<b>2 180</b>	<b>27 035</b>
<b>Titres de placement de trésorerie nets (hors Contrat de capitalisation)</b>	<b>(50)</b>												<b>(50)</b>
<b>Trésorerie et Equivalents de trésorerie</b>	<b>(8 791)</b>												<b>(21 284)</b>
<b>Contrat de capitalisation</b>	<b>(4 648)</b>												<b>(4 641)</b>
<b>Endettement Net</b>	<b>17 508</b>												<b>1 050</b>

(En milliers d'€)	Mouvements de l'exercice							31/03/2018	
	31/03/2017	Encaissements obtenus	Nouveaux contrats de location-financement souscrits	Remboursements décaissés	Reclassements non courant/courant	Intérêts capitalisés	Ecart de change		(Actualisation)/ Désactualisation et variation de juste valeur
Avance BPI 'A1005029 J'	185	-	-	-	(208)	-	-	23	-
Avance BPI 'A1206003 J'	175	-	-	-	(149)	-	-	13	39
Avance BPI 'A1311013 J'	32	-	-	-	(32)	-	-	3	3
Prêt en dollars (1*)	1 039	-	-	-	-	-	(121)	-	918
Prêt pour l'export	15	-	-	-	(15)	-	-	-	-
Emprunt innovation BPS '	77	-	-	-	(58)	-	-	-	19
Emprunt BPI PTZI	626	-	-	-	(162)	-	-	20	484
Prêt pour l'innovation	30	-	-	-	(10)	-	-	-	20
Emprunt bancaires	494	-	-	-	(107)	-	-	-	387
PTZI (Lab 2016)	305	-	-	-	(66)	-	-	8	247
PIFEI LAB 2016	360	-	-	-	(80)	-	-	-	280
PTZI (IDEFIX)	549	-	-	-	-	-	-	14	563
Emprunt obligataire (1)	15 986	-	-	-	(520)	1 557	-	6	17 029
Emprunt obligataire remboursable en actions	-	3 990	-	-	-	-	-	210	4 200
Emprunt innove +	-	6 965	-	-	(2 616)	-	-	7	4 356
Dettes sur contrats de location-financement	-	-	236	-	(89)	-	-	-	147
<b>Dettes financières - non courantes</b>	<b>19 872</b>	<b>10 955</b>	<b>236</b>	<b>-</b>	<b>(4 112)</b>	<b>1 557</b>	<b>(121)</b>	<b>304</b>	<b>28 692</b>
Avance BPI 'A1005029 J'	238	-	-	(238)	208	-	-	-	208
Avance BPI 'A1206003 J'	130	-	-	(130)	149	-	-	-	149
Avance BPI 'A1311013 J'	29	-	-	(29)	32	-	-	-	32
Prêt en dollars (1)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêt pour l'export	-	-	-	(15)	15	-	-	-	-
Emprunt innovation BPS '	57	-	-	(57)	58	-	-	-	58
Emprunt BPI PTZI	180	-	-	(180)	162	-	-	-	162
Prêt pour l'innovation	10	-	-	(10)	10	-	-	-	10
Emprunts bancaires	129	-	-	(117)	107	-	-	-	119
PTZI (Lab 2016)	19	-	-	(19)	66	-	-	-	66
PIFEI LAB 2016	40	-	-	(40)	80	-	-	-	80
PTZI (IDEFIX)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Emprunt obligataire (1)	-	-	-	(520)	520	-	-	-	-
Emprunt obligataire remboursable en actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Emprunt innove +	-	-	-	(1 241)	2 616	-	-	-	1 375
Dettes location financement	-	-	-	(43)	89	-	-	-	46
Découverts bancaires	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Dettes financières - courantes</b>	<b>832</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(2 639)</b>	<b>4 112</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>2 305</b>
(1) dont intérêts courus									
<b>Total des dettes financières</b>	<b>20 705</b>	<b>10 955</b>	<b>236</b>	<b>(2 639)</b>	<b>-</b>	<b>1 557</b>	<b>(121)</b>	<b>304</b>	<b>30 997</b>
<b>Titres de placement de trésorerie nets hors Contrat de capitalisation donné en garantie de l'emprunt Innov +</b>	<b>(5 458)</b>								<b>(50)</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>(3 824)</b>								<b>(8 791)</b>
<b>Contrat de capitalisation</b>	<b>(2 500)</b>								<b>(4 648)</b>
<b>Endettement Net</b>	<b>8 923</b>								<b>17 508</b>

Au 31 mars 2019, les dettes financières sont principalement composées des avances remboursables, de Prêts pour Innovation conclus auprès de BPI et de la région Languedoc Roussillon, d'un prêt pour l'acquisition de droit sur des principes actifs, d'emprunts pour l'équipement des nouveaux locaux, de dettes de location-financement, d'emprunts bancaires, ainsi que d'emprunts obligataires avec un partenaire industriel et des partenaires financiers.

Pour financer son développement, la société a bénéficié sur l'exercice clos le 31 mars 2019 de nouveaux emprunts afin de soutenir sa croissance :

#### - **Emprunts obligataires remboursables en actions (ORA)**

Pour financer son développement, le 3 avril 2018 et le 17 avril 2018, MedinCell a émis des emprunts obligataires remboursables en actions (ORA) auprès des organismes BNP Paribas Développement et CM-CIC Innovation pour des montants respectifs de 3 M€ et 0,2 M€, et venant à échéance le 31 mars 2023. Ces emprunts obligataires ont les mêmes caractéristiques que ceux émis en décembre 2017 et janvier 2018 auprès de Seventures. Ces ORA ont été converties automatiquement en actions lors l'introduction en Bourse en octobre 2018 (voir Note 5.11.4 ci-dessous et 5.9).

#### - **Emprunt auprès de la Banque européenne d'Investissement (la « BEI »)**

Pour financer la formulation et le développement de produits internes, la société a contractualisé le 22 mars 2018 un nouvel emprunt auprès de la BEI pour un montant de 20 M€ en 3 tranches de 7,5 M€, 7,5 M€ et 5 M€. La première tranche a été tirée sur le 25 juin 2018 pour un montant de 7,5 M€ (soit 7 425 K€ nets de frais). Le tirage des tranches suivantes est soumis à certaines conditions liées à l'activité du Groupe et au renforcement des fonds propres de la Société. L'Introduction en Bourse réalisée en octobre 2018 permet de lever la condition relative au renforcement des fonds propres nécessaire aux tirages des tranches suivantes. Le remboursement du capital doit intervenir à l'issue d'une durée de 5 ans à compter du tirage de chaque tranche. Les intérêts de type Cash Interest seront payés annuellement par MedinCell S.A. Les intérêts de type Capitalisés seront payés au moment du remboursement du capital. En complément de la rémunération des intérêts payés annuellement par MedinCell S.A., MedinCell S.A. devra verser à la BEI une rémunération annuelle variable liée à la commercialisation de ses produits issus des programmes financés. Les remboursements pourront donc excéder le montant nominal encaissé, mais en l'absence d'estimation fiable des montants à reverser, aucun montant complémentaire n'a été comptabilisé. [A chaque clôture, MedinCell estime les éléments variables qu'elle pourrait être amenée à payer au titre de ce contrat en tenant compte les hypothèses les plus probables tant en termes d'occurrence des décaissements additionnels potentiels que de cadencement de ces derniers dans le temps. Le TIE de la dette alors recalculé pour tenir compte de ces éléments.](#)

### **5.11.2 – Détail et échéancier des dettes financières au 31 mars 2019**



Nom	Date d'octroi	Montant obtenu	Taux d'intérêt du contrat	Taux d'intérêt effectif	31/03/2019	< 31 Mars 2020	< 31 Mars 2021	< 31 Mars 2022	< 31 Mars 2023	< 31 Mars 2024	Actualisation/Juste valeur
Prêt en dollars	4-oct.-10	1000000 \$			1 022	(1 022)	-	-	-	-	-
			1,73%	1,73%							
Emprunt BPI PTZI	12-août-14	900 000	0%	2,52%	482	(180)	(180)	(180)	-	-	58
Prêt pour innovation	17-avr.-14	50 000	5,47%	6,25%	20	(10)	(10)	-	-	-	-
PIFEI LAB 2016	21-juil-15	400 000	3,37%	4,24%	280	(80)	(80)	(80)	(40)	-	-
PTZI (Lab 2016)	1-juil-15	375 000	0,00%	3,68%	246	(75)	(75)	(75)	(56)	-	35
PTZI (IDEFIX)	12-avr.-16	614 000	0%	2,29%	577	(123)	(123)	(123)	(123)	(123)	38
Emprunt innove +	28-mars-17	7 000 000	1,65%	2,10%	4 363	(1 398)	(1 421)	(1 445)	(121)	-	22
Dettes sur contrats de location-financement					195	(61)	(61)	(61)	(17)	(1)	6
Emprunt BEI	25-juin-18	7 500 000	7,00%	7,00%	7 845	-	-	-	-	(7 791)	(54)
Emprunt obligataire	25-juil-16	15 000 000	Euribor +10%	Euribor +10%	11 553	-	-	-	-	(11 386)	(167)
Emprunt bancaires	fev et avril 2016	700 000	1,60 et 1,70%	2,43 et 2,46%	385	(121)	(123)	(76)	(53)	(4)	(8)
Avance BPI 'A1005029 J'	29-avr.-10	759 385	0%	5,47%	5	-	-	-	-	-	(5)
Avance BPI 'A1206003 J'	15-mai-12	400 000	0%	5,47%	33	(40)	-	-	-	-	7
Avance BPI 'A1311013 J'	4-nov.-13	90 000	0%	2,53%	2	(9)	-	-	-	-	7
Emprunt innovation BPS 1	25-juil-14	280 000	2,29%	2,52%	19	(20)	-	-	-	-	1
Intérêts courus emprunts					8	(314)	-	-	-	-	306
<b>Total des dettes financières</b>					<b>27 035</b>	<b>(3 453)</b>	<b>(2 073)</b>	<b>(2 040)</b>	<b>(410)</b>	<b>(19 305)</b>	<b>246</b>

Les dettes financières se détaillent comme suit :

- Avance BPI 'A1005029 J' : le projet, financé par la région et la Banque Publique d'Investissement (« BPI ») sous forme d'avances conditionnées, avait pour objectif de développer sa plateforme technologique sur la formulation des peptides. Le projet s'est terminé de manière positive sur le deuxième trimestre de l'exercice clos au 31 mars 2014. Le remboursement de la dernière échéance est intervenu sur l'exercice clos le 31 mars 2019.
- Avance BPI 'A1206003 J' : le projet, financé par la région et la BPI sous forme d'avances conditionnées, a pour objectif de développer sa plateforme technologique sur la formulation des protéines et anticorps. Le projet est en cours.
- Avance BPI 'A1311013 J' : le projet, financé par la BPI sous forme d'avances conditionnées, a pour objectif de développer sa plateforme technologique sur le champ d'application du Syndrome d'immunodéficience acquise. Le projet est en cours.
- Prêt en dollars : le prêt a été consenti à la société pour acheter le droit d'utilisation de plusieurs molécules. Le prêt est remboursable au plus court de la date d'entrée en bourse et du dixième anniversaire du prêt.
- Prêt pour l'export : le prêt consenti par la BPI a permis à la société de développer ses activités à l'international et d'accroître son réseau.
- Emprunt innovation BPS 'FEI' : le prêt consenti par la Banque populaire du Sud a permis à la société d'investir dans des équipements de hautes technologies pour son laboratoire et de réaliser les agencements nécessaires pour accompagner le développement de la société.
- Emprunt BPI PTZI : le prêt consenti par la BPI à un taux zéro, va permettre à la société de développer une formulation à délivrance contrôlée sur une longue durée dans le champ des antipsychotiques.
- Prêt pour l'innovation : le prêt consenti par la BPI a permis à la société de développer son plan commercial suite au succès de projet « BPI 'A1005029 J' ».
- Prêt à taux 0% pour l'innovation : le prêt consenti par la BPI a permis à la société de développer son projet sur la caractérisation automatique des modèles in-vivo.
- Prêt à taux 0% PIFEI : ce prêt concerne également le projet de caractérisation automatique des modèles in-vivo.
- Prêt à la consommation BNP : le prêt a été accordé dans l'objectif de financer l'agencement et l'équipement du nouveau bâtiment.
- Prêt à la consommation BPS : le prêt a été accordé dans l'objectif de financer les investissements.
- Emprunt PTZI (IDEFIX) : le prêt consenti par la BPI à un taux zéro, va permettre à la formulation d'un gel polymère permettant la délivrance contrôlée de protéines biothérapeutiques.
- Emprunt obligataire 15 M€ : le prêt accordé vise à permettre à la Société d'accélérer sa croissance (voir détails ci-après).
- Déblocage prêt bancaire 7 000 K€ sur 5 ans garanti au premier tirage à hauteur de 50% par l'Union européenne et à 50% par MedinCell sur le capital restant dû via les fonds en Obligations sur le contrat de capitalisation.
- Emissions d'ORA pour 7 188 K€, dont 3 198 K€ sur l'exercice. Ces ORA ont été converties automatiquement en actions lors de l'introduction en Bourse (voir détails ci-après).

- Emprunt BEI : le prêt a été accordé dans l'objectif de financer la formulation et le développement de produits internes.

### **5.11.3 - Emprunt obligataire (15 M€) de juillet 2016**

Pour financer son développement, la société a émis le 25 juillet 2016 un emprunt obligataire non convertible sur 7 ans pour un montant total de 15 M€ auprès d'un partenaire majeur de la société. Il existe un contrat en cours avec ce partenaire pour rendre des services liés à la recherche de formulation de certains produits, ainsi que l'atteinte de certaines étapes dans le développement, l'obtention de milestones lors de commercialisation et royalties pour les produits en collaboration.

Les principales caractéristiques de cet emprunt obligataire sont les suivantes :

Cet emprunt obligataire porte intérêts au taux EURIBOR 6 mois + 10%. Les intérêts seront payés tous les 6 mois avec prise en compte d'un différé de paiement initial de 24 mois au cours duquel les intérêts seront capitalisés. Ces intérêts capitalisés porteront eux-mêmes intérêts au bout de 12 mois.

Cet emprunt est contractuellement remboursable en 3 échéances comme suit, en excluant les intérêts capitalisés :

- un montant minimum nominal de 2,5 millions d'euros (hors intérêts capitalisés et non capitalisés) sur les obligations à rembourser d'ici le 2 août 2021 ;
- un montant minimum nominal agrégé avec le remboursement effectué en 2021 de 5 millions d'euros (hors intérêts capitalisés et non capitalisés) sur les obligations à rembourser d'ici le 2 août 2022 ; et
- un montant correspondant au montant nominal restant à rembourser (hors intérêts capitalisés et non capitalisés) sur les obligations à rembourser d'ici le 2 août 2023.

La Société a cependant la faculté de le rembourser par anticipation sans pénalité. Si ce remboursement s'effectue en partie, le montant remboursé au titre de cette partie ne pourra être inférieur à 500 K€ et s'il est supérieur, il devra être multiple de 250 K€. Sous certaines conditions définies contractuellement MedinCell peut être également contraint de rembourser cet emprunt par anticipation. Il n'existe aucun élément déclencheur d'un remboursement par anticipation à la clôture de l'exercice.

Cet emprunt obligataire est assorti d'engagements octroyés par MedinCell auprès du souscripteur qui pourraient être mis en œuvre en cas de défaut de remboursement de MedinCell :

- un nantissement de 4ème rang de son fonds de commerce ;
- un gage de 50 % des droits de propriété intellectuelle limités aux produits développés et aux zones géographiques commercialisées par le souscripteur.

Lors de l'introduction en Bourse (voir Note 5.9), et conformément au contrat d'emprunt obligataire non convertible de juillet 2016 qui la lie à MedinCell, ce partenaire a souhaité participer à hauteur de 5 990 K€ à l'augmentation de capital au moyen de fonds issus d'un remboursement anticipé d'une partie de ses obligations. Cela représente un remboursement anticipé de 446 obligations sur les 1 448 obligations en circulation, au coût historique de 5 397 K€ et pour une valeur de 5 990 K€ (soit une prime de 594 K€ ou 11%). La prime a été comptabilisée sur l'exercice et a entraîné la comptabilisation d'une charge de 594 K€ comptabilisée en « Autres charges financières ». La société a de plus dû rembourser 61 obligations pour une valeur de 610 K€.

### **5.11.4 – Emprunts obligataires remboursable en actions (« ORA »)**

Pour financer son développement, la Société a émis des emprunts Obligataires Remboursables en Actions (les « ORA ») d'une durée maximale de cinq ans pour un montant total de 7,2 M€ (dont 3,2 M€

souscrits le 21 décembre 2017, 0,8 M€ souscrits le 18 janvier 2018, 3 M€ souscrits le 5 avril 2018 et 0,2 M€ souscrits le 24 avril 2018). Les ORA ont été intégralement souscrites par plusieurs fonds gérés par des investisseurs financiers bancaires ou institutionnels.

Comme indiqué en Note 4.17, cet emprunt est évalué globalement à sa juste valeur à chaque date de clôture, la société ayant choisi d'appliquer l'option juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat financier.

Lors de l'introduction en bourse en octobre 2018 (voir Note 5.9), et tel que prévu par les clauses contractuelles, ces ORA ont été converties automatiquement et totalement en actions, générant la création de 1 258 841 actions pour une juste valeur totale de 9 127 K€ pour une valeur nette comptable (intérêts courus inclus) de 7 330 K€. La variation de juste valeur correspond à une charge de 1 797 K€ comptabilisée en « Autres charges financières » dont 210 K€ sur l'exercice 31 mars 2018 et 1 587 K€ sur l'exercice 31 mars 2019.

### 5.11.5 – Avances conditionnées

Le capital restant dû contractuellement sur les avances conditionnées se détaille comme suit :

(En milliers d'€)	BPI A1005029 J	BPI A1206003 J	BPI A1311013 J	Total
<b>Montant à l'ouverture de l'exercice</b>	<b>221</b>	<b>195</b>	<b>43</b>	<b>460</b>
Versements obtenus	-	-	-	-
Remboursements effectués	(221)	(155)	(35)	(412)
Abandons consentis de la part de l'organisme	-	-	-	-
<b>Montant à la clôture de l'exercice</b>	<b>0</b>	<b>40</b>	<b>8</b>	<b>48</b>
Objet	Développement plateforme - Bepo	Développement plateforme - Bepo	R&D International	
Avec ou sans intérêt	Sans intérêt	Sans intérêt	Sans intérêt	
Probabilité de remboursement	100%	100%	100%	

La probabilité de remboursement des avances est mentionnée ci-après, sous toutes réserves, et comporte des incertitudes inhérentes à la conduite de tout projet de recherche. Elle résulte de l'appréciation de la direction de la société en fonction des critères suivants :

- Une probabilité de 100% correspond à l'absence d'éléments susceptibles de remettre en cause la correcte finalisation du projet tant sur le plan technique que commercial ;
- Une probabilité de 50% signifie l'existence d'éléments susceptibles de compromettre le succès complet du projet. A ce stade, il peut être envisagé le succès partiel ou l'échec du projet ;
- Une probabilité de 0% se rapporte à la phase de notification de l'échec du projet. Le constat d'échec a été demandé par la Société mais n'a pas été constaté par l'organisme à la clôture de l'exercice.

### 5.12 – Avantages au personnel

Conformément à la loi française, les salariés de MedinCell SA ont droit à une indemnité versée lors du départ à la retraite. Le Groupe ne disposant pas d'actifs de couverture, l'intégralité de l'engagement est inscrite au passif du Groupe.

Le rapprochement entre les variations de la valeur actuelle des engagements de retraite à prestations définies de la situation financière consolidé et la charge comptabilisée dans l'état consolidé du résultat net pour les exercices présentés est illustré dans le tableau suivant :

(En milliers d'€)	31/03/2019	31/03/2018
<b>Valeur actuelle de l'engagement retraite début d'exercice</b>	<b>277</b>	<b>193</b>
Coût des services rendus	96	103
Coût financier	4	3
Reprise ruptures conventionnelles	-37	-13
Pertes (gains) actuariels	19	-9
Prestations versées	-	-
Variation de périmètre	-	-
<b>Valeur actuelle de l'engagement retraite fin d'exercice</b>	<b>359</b>	<b>277</b>

(En milliers d'€)	31/03/2019	31/03/2018
Coût des services rendus	96	103
Coût financier	4	3
Reprise ruptures conventionnelles	-37	-13
Pertes (gains) actuariels	19	-9
Prestations versées	-	-
<b>Charge comptabilisée au titre des régimes à prestations définies</b>	<b>82</b>	<b>84</b>

**Dont :**

<i>Autres éléments du résultat global</i>	19	-9
<i>Frais de recherche et développement</i>	42	59
<i>Frais marketing et commerciaux</i>	5	11
<i>Frais généraux et administratifs</i>	11	21
<i>Produits et charges financiers</i>	4	3

Les principales hypothèses actuarielles utilisées dans le cadre de l'évaluation des engagements de retraite à prestations définies sont présentées ci-dessous :

Hypothèses actuarielles	31 Mars 2019	31 Mars 2018
Age de départ en retraite	Départ à taux plein Réforme 2013	Départ à taux plein Réforme 2013
Taux d'actualisation (Oblig. AA)	1,46%	1,72%
Taux de charges sociales	45,00%	44,00%
Taux de revalorisation des salaires	3,00%	3,00%
Hypothèses de turnover des effectifs :	Table de turnover avec des taux décroissants par âge et nuls à partir de 60 ans, générant un taux moyen pour 2016 de 1,94%.	Table de turnover avec des taux décroissants par âge et nuls à partir de 60 ans, générant un taux moyen pour 2016 de 1,94%.
Table de mortalité	INSEE TH TF 2011-2013	INSEE TH TF 2011-2013

## 5.13 – Autres passifs courants et provisions courantes

### 5.13.1 – Provisions courantes

Les provisions pour risques et charges courantes sont nulles au 31 mars 2019 contre 415 K€ au 31 mars 2018 et étaient liées principalement à des litiges prud'homaux.

### 5.13.2 - Autres passifs courants

Le tableau suivant présente la ventilation de la valeur nette comptable des autres passifs courants pour les exercices présentés :

(En milliers d'€)	31/03/2019	31/03/2018
Dettes sociales	1 303	1 174
Dettes fiscales	129	14
Dettes diverses	2	234
Produits constatés d'avance	1 267	1 385
<b>Autres passifs courants</b>	<b>2 701</b>	<b>2 806</b>

Les dettes sociales sont principalement composées des primes payées en avril et des charges sociales du dernier trimestre.

Les produits constatés d'avance s'élèvent à 1 267 K€ au 31 mars 2019 et s'expliquent notamment par la reconnaissance des revenus à l'avancement de l'activité pour le programme de contraception avec la Fondation Bill & Melinda Gates.

## 5.14 – Catégories d'actifs et de passifs financiers

Les tableaux suivants présentent les catégories d'actifs et passifs financiers du Groupe à la clôture des exercices présentés :

### 5.14.1 – Actifs financiers

31/03/2019				
(En milliers d'€)	Valeur au bilan	Prêts et créances	Actifs à la juste valeur par le résultat	Juste valeur
Actifs financiers et autres actifs non courants	4 702	672	4 029	4 702
Clients et comptes rattachés	383	383		383
Autres actifs courants	3 580	3 580		3 580
Titres de placement financiers	772		772	772
Trésorerie et équivalents de trésorerie	21 284		21 284	21 284
<b>Total</b>	<b>30 721</b>	<b>4 635</b>	<b>26 085</b>	<b>30 721</b>

31/03/2018				
(En milliers d'€)	Valeur au bilan	Prêts et créances	Actifs à la juste valeur par le résultat	Juste valeur
Actifs financiers non courants	4 483	501	3 982	4 483
Clients et comptes rattachés	101	101	-	101
Autres actifs courants	2 704	2 704	-	2 704
Titres de placement financiers	722	-	722	722
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8 791	-	8 791	8 791
<b>Total</b>	<b>16 801</b>	<b>3 306</b>	<b>13 495</b>	<b>16 801</b>

#### 5.14.2 – Passifs financiers

31/03/2019				
(En milliers d'€)	Valeur au bilan	Passifs au Coût amorti	Passifs à la juste valeur par le résultat	Juste valeur
Dettes financières	27 035	27 035		27 035
Fournisseurs et comptes rattachés	1 644	1 644		1 644
Dettes d'impôts exigibles sur les résultats	-	-		-
Autres passifs	2 701	2 701		2 701
<b>Total</b>	<b>31 380</b>	<b>31 380</b>	<b>-</b>	<b>31 380</b>

31/03/2018				
(En milliers d'€)	Valeur au bilan	Passifs au Coût amorti	Passifs à la juste valeur par le résultat	Juste valeur
Dettes financières	30 997	26 797	4 200	30 997
Fournisseurs et comptes rattachés	2 441	2 441	-	2 441
Dettes d'impôts exigibles sur les résultats	166	166	-	166
Autres passifs	2 806	2 806	-	2 806
<b>Total</b>	<b>36 410</b>	<b>32 210</b>	<b>4 200</b>	<b>36 410</b>

#### 5.15 – Stocks

Le montant des stocks au 31 mars 2018 s'élevait à 1 321 K€, essentiellement composé du stock de la filiale CM Biomaterials B.V. lié à la fabrication de polymères. Cette société étant désormais mise en équivalence (voir Note 10), il n'y a plus de stocks au bilan du groupe au 31 mars 2019.

## NOTE 6 – NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

### 6.1 – Produits des activités ordinaires

Le tableau suivant présente les produits des activités ordinaires du Groupe au titre des exercices présentés :

(En milliers d'€)	31/03/2019 12 mois	31/03/2018 12 mois
<b>Chiffre d'affaires</b>	1 443	6 439
- Produits perçus au titre des prestations de développement	1 375	3 134
- Licences, Milestones, Royalties	0	3 019
- Produits liés à la vente de polymers	68	285
<b>Autres produits de l'activité ordinaire</b>	2 605	1 862
- Crédit impôt recherche	2 605	1 862
<b>Total Produits des activités ordinaires</b>	<b>4 047</b>	<b>8 301</b>

Sur l'exercice clos le 31 mars 2019, le principal client, la Fondation Bill et Melinda Gates, basée aux Etats-Unis, représente 93% du chiffre d'affaires du Groupe, le second, basé en Israël, représente 7% du chiffre d'affaires du Groupe. Sur l'exercice clos au 31 mars 2018, 91% du chiffre d'affaires était réalisé avec le partenaire israélien et 9% avec le nouveau partenaire, la Fondation Bill et Melinda Gates basée aux Etats-Unis.

Les revenus de l'exercice 2018/2019 sont essentiellement issus de prestations de services pour les activités de recherche de formulation des produits supportés par des partenaires. La baisse de revenus par rapport à l'exercice précédent reflète paradoxalement l'avancement des projets en partenariat avec Teva. Le groupe pharmaceutique prend en effet directement à sa charge les activités de développement précliniques et cliniques une fois l'étape de recherche de formulation achevée, diminuant de fait la rémunération de MedinCell. Ce repli a été partiellement compensé par les revenus tirés de la collaboration avec la Fondation Bill & Melinda Gates pour le développement d'un contraceptif injectable actif pendant 6 mois.

Il n'y a par ailleurs pas eu de revenus liés au franchissement de nouvelles étapes pour les programmes en partenariat. Des paiements relatifs à l'avancée des programmes mdc-IRM et mdc-TJK, passés respectivement en Phase 3 et en développement préclinique, avaient eu lieu au cours de l'exercice 2017/2018.

Dans le cadre de la collaboration conclue avec la Fondation Bill & Melinda Gates pour la mise au point de produits contraceptifs à durée prolongée pour les pays en développement, le revenu de ce contrat est comptabilisé en chiffre d'affaires en application de la norme IFRS 15 et reconnu à l'avancement des charges liées, et plafonné au montant maximum contractuellement encaissable.

La totalité du chiffre d'affaires pour les deux exercices a été réalisé hors de France.

La vente de polymères concerne les ventes faites par CM Biomaterials B.V. aux partenaires pharmaceutiques pour la mise en œuvre des études (pré) cliniques Cette société étant désormais mise en équivalence (voir Note 10), le Groupe ne constate plus de chiffre d'affaires relatif aux ventes de polymères depuis le 27 août 2018, ni de coût des produits et services vendus liés à ces ventes de polymères.

Au titre des obligations de performance restant à exécuter au 31 mars 2019, un montant de 1 120 K€ relatif à un unique contrat est comptabilisé en produit constaté d'avance à la clôture. Le Groupe attend des Milestones concernant les contrats en cours. Ces milestones sont exclus du montant du carnet de commandes par le caractère incertain des échéances futures.

## 6.2 – Nature des dépenses allouées par fonction

### 6.2.1 – Nature des charges incluses dans les « Frais de recherche et développement »

(En milliers d'€)	31/03/2019 12 mois	31/03/2018 12 mois
<b>Charges de personnel</b>	<b>(5 711)</b>	<b>(4 464)</b>
- Charges de Personnel hors paiements fondés sur des actions*	(5 670)	(4 419)
- Paiements fondés sur des actions	(41)	(45)
<b>Autres charges opérationnelles décaissées</b>	<b>(5 545)</b>	<b>(3 726)</b>
- Sous-traitance études et prestations de services	(2 753)	(1 866)
- Matières Premières et consommations	(930)	(458)
- Honoraires et conseil	(912)	(832)
- Loyers et coûts associés, Assurance, Frais postaux	(450)	(376)
- Autres impôts et taxes	(283)	(42)
- Subventions	75	84
- Voyages et déplacements & Transports	(292)	(236)
<b>Autres charges opérationnelles non-décaissées</b>	<b>(644)</b>	<b>(656)</b>
- Dotations nettes aux amortissement et provisions	(644)	(656)
<b>Total Frais de recherche et développement</b>	<b>(11 900)</b>	<b>(8 846)</b>
* dont part CICE :	84	110

L'augmentation des frais de recherche et développement provient principalement de l'augmentation des études in-vivo avec des CRO, principalement sur mdc-WWM et mdc- CMV, des frais de personnel avec le renforcement des équipes notamment dans les programmes de développement interne de produits, ainsi que des management fees facturés par CM Biomaterials désormais non neutralisés suite au changement de méthode de consolidation de CM Biomaterials (Mise En Equivalence).

## 6.2.2 – Nature des charges incluses dans les « Frais marketing et commerciaux »

(En milliers d'€)	31/03/2019 12 mois	31/03/2018 12 mois
<b>Charges de personnel</b>	<b>(1 334)</b>	<b>(907)</b>
- Charges de Personnel hors paiements fondés sur des actions*	(1 329)	(899)
- Paiements fondés sur des actions	(5)	(8)
<b>Autres charges opérationnelles décaissées</b>	<b>(1 326)</b>	<b>(981)</b>
- Sous-traitance études et prestations de services	(747)	(177)
- Voyages et déplacements, salons, documentations	(318)	(198)
- Honoraires et conseil	(208)	(557)
- Loyers et coûts associés, Assurances, Frais postaux	(39)	(19)
- Autres	(14)	(30)
<b>Autres charges opérationnelles non-décaissées</b>	<b>(15)</b>	<b>-</b>
- Dotations nettes aux amortissement et provisions	(15)	-
<b>Total Frais marketing et commerciaux</b>	<b>(2 676)</b>	<b>(1 888)</b>
* dont part CICE :	2	20

(En milliers d'€)	31/03/2019 12 mois	31/03/2018 12 mois
<b>Charges de personnel</b>	<b>(1 334)</b>	<b>(907)</b>
- Charges de Personnel hors paiements fondés sur des actions*	(1 329)	(899)
- Paiements fondés sur des actions	(5)	(8)
<b>Autres charges opérationnelles décaissées</b>	<b>(1 327)</b>	<b>(981)</b>
- Sous-traitance études et prestations de services	(747)	(557)
- Voyages et déplacements, salons, documentations	(318)	(177)
- Honoraires et conseil	(208)	(198)
- Loyers et coûts associés, Assurances, Frais postaux	(39)	(19)
- Autres	(15)	(30)
<b>Autres charges opérationnelles non-décaissées</b>	<b>(15)</b>	<b>-</b>
- Dotations nettes aux amortissement et provisions	(15)	-
<b>Total Frais marketing et commerciaux</b>	<b>(2 676)</b>	<b>(1 888)</b>
* dont part CICE :	2	20

Les frais marketing et commerciaux ont augmenté sur l'exercice avec le renforcement de l'équipe, notamment en marketing. L'augmentation des honoraires et conseil est principalement due aux investissements en market research qui aide à la sélection des futurs produits propres et à la définition du potentiel commercial, ainsi qu'à la détermination des nouveaux besoins médicaux non couverts en collaboration avec des spécialistes.

### 6.2.3 – Nature des charges incluses dans les Frais généraux et administratifs

(En milliers d'€)	31/03/2019 12 mois	31/03/2018 12 mois
Charges de personnel	(2 293)	(2 233)
- Charges de Personnel hors paiements fondés sur des actions*	(2 282)	(2 217)
- Paiements fondés sur des actions	(11)	(16)
Autres charges opérationnelles décaissées	(2 491)	(2 012)
- Sous-traitance études et prestations de services	(123)	(140)
- Honoraires et conseil	(1 447)	(1 301)
- Voyages et déplacements	(379)	(305)
- Loyers et coûts associés, Assurance, Frais postaux	(453)	(275)
- Subvention	4	15
- Autres	(93)	(7)
Autres charges opérationnelles non-décaissées	(115)	-
- Dotations nettes aux amortissement et provisions	(115)	
<b>Total Frais généraux et administratifs</b>	<b>(4 899)</b>	<b>(4 246)</b>
* dont part CICE :	15	45

L'augmentation des frais généraux et administratifs est liée en partie au recrutement dans les fonctions support et à l'augmentation des honoraires liés aux activités de relation investisseurs, honoraires juridiques, et conseil sur des financements, compte tenu des étapes de financement réussies au cours de l'année.

### 6.2.4 – Coût des produits et des services vendus

Le coût des produits et services vendus est composé pour 79 K€ d'achats consommés de la filiale CM Biomaterials B.V. pour la fabrication de polymères, contre 218 K€ sur l'exercice précédent. Cette société étant désormais mise en équivalence (voir Note 10), le Groupe ne constate plus de chiffre d'affaires relatif aux ventes de polymères depuis le 27 août 2018, ni de coût des produits et services vendus liés à ces ventes de polymères.

## 6.3 – Effectifs du Groupe et charges de personnel

### 6.3.1 – Effectif

L'effectif du Groupe à fin mars 2019 s'élève à 124 salariés (contre 110 à fin mars 2018).

L'effectif du Groupe par fonction a évolué sur la période de la façon suivante :

Fonction	31/03/2019	31/03/2018
Recherche et développement	90	77
Marketing et commerciaux	10	9
Général et administration	24	24
<b>Total des effectifs</b>	<b>124</b>	<b>110</b>

La hausse des effectifs s'explique principalement par un accroissement du personnel de laboratoire dû à l'accroissement des produits et au renforcement des compétences compte tenu de l'avancement des produits.

### 6.3.2 – Ventilation des frais de personnel par nature

Les charges de personnel incluses au sein du coût de revient des ventes, des frais de recherche et de développement, des frais marketing et commerciaux et généraux et administratifs, recouvrent les éléments indiqués ci-après :

(En milliers d'€)	31/03/19	31/03/18
Salaires et traitements	(6 364)	(4 819)
Charges sociales et fiscales sur salaires	(2 859)	(2 612)
Paiements fondés sur des actions	(57)	(70)
Dot./Prov. engagements de retraite	(59)	(103)
<b>Total Charges de personnel</b>	<b>(9 338)</b>	<b>(7 604)</b>

### 6.3.3 – Ventilation des frais de personnel par destination

Les charges de personnel incluses au sein du coût de revient des ventes, des frais de recherche et de développement, des frais marketing et commerciaux et généraux et administratifs, se détaillent comme suit :

(En milliers d'€)	31/03/19	31/03/18
Frais de recherche et développement	(5 711)	(4 464)
Frais marketing et commerciaux	(1 334)	(907)
Frais généraux et administratifs	(2 293)	(2 233)
<b>Total Charges de personnel</b>	<b>(9 338)</b>	<b>(7 604)</b>

### 6.4 – Amortissements et provisions : dotations et reprises

Les dotations aux amortissements ainsi que les dotations aux provisions nettes de reprises incluses au sein du compte de résultat, sont synthétisées ci-après :

(En milliers d'€)	31/03/2019 12 mois	31/03/2018 12 mois
Frais de recherche et développement	(686)	(726)
Frais marketing et commerciaux	(21)	(12)
Frais généraux et administratifs	(126)	(24)
Autres produits et charges opérationnels	415	(333)
Charges financières	-	(15)
<b>Total des dotations aux amortissements et provisions, nettes des reprises opérationnelles</b>	<b>(419)</b>	<b>(1 110)</b>

Les dotations aux provisions, nettes de reprises incluses, et les dotations aux amortissements, recouvrent les éléments ci-après :

(En milliers d'€)	31/03/2019 12 mois	31/03/2018 12 mois
Dotations nettes de reprises de provisions - TFT	(775)	(658)
<i>Dotation nette aux amortissements - Immobilisations incorporelles</i>	(181)	(165)
<i>Dotation nette aux amortissements - Immobilisations corporelles</i>	(594)	(493)
<i>Dotation nette des reprises de provisions pour risques et charges</i>	-	-
Dotations nettes de reprises de provisions sur actifs courants	356	(452)
<i>Dotation nette des reprises de provisions pour risques et charges</i>	415	(333)
<i>Avantages du personnel - Coût des services rendus</i>	(59)	(104)
<i>Dotation nette des reprises dépréciations sur titres de placement</i>	-	(15)
<b>Total des dotations aux amortissements et provisions, nettes des reprises</b>	<b>(419)</b>	<b>(1 110)</b>

## 6.5 – Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits opérationnels au titre de l'exercice clos le 31 mars 2019 sont principalement liés aux reprises de provisions pour risques sur litiges prud'homaux (415 K€). Les autres charges opérationnelles correspondent principalement aux charges liées à ces litiges (402 K€) ainsi que 17 K€ de valeur nette comptable des immobilisations incorporelles et corporelles mises au rebut.

Au 31 mars 2018, les autres charges opérationnelles étaient principalement liées aux dotations et reprises de provisions pour risques sur litiges prud'homaux (333 K€) ainsi que 78 K€ de valeur nette comptable des immobilisations incorporelles et corporelles cédées ou mises au rebut.

## 6.6 - Résultat financier

Le poste « Résultat financier » de l'état consolidé du résultat net se décompose de la manière suivante :

(En milliers d'€)	31/03/2019 12 mois	31/03/2018 12 mois
Produits des Placements Trésorerie	91	56
Intérêts sur dettes financières	(2 127)	(1 848)
<b>Coût de l'endettement financier, net</b>	<b>(2 036)</b>	<b>(1 792)</b>
Pertes de change	(26)	-
Variation de juste valeur des emprunts obligataires remboursables en actions	(1 587)	(210)
Prime de remboursement de l'emprunt obligataire simple	(594)	-
Dotations aux dépréciations sur titres de placement	-	(15)
Autres charges financières	(56)	(1)
<b>Autres charges financières</b>	<b>(2 263)</b>	<b>(226)</b>
Gains de change	99	43
Autres produits financiers	7	138
<b>Autres produits financiers</b>	<b>106</b>	<b>181</b>
<b>Total résultat financier</b>	<b>(4 193)</b>	<b>(1 837)</b>

Le résultat financier est principalement composé des charges d'intérêts sur emprunts obligataires pour 1,6 M€, les autres charges financières incluent la variation de juste valeur sur les ORA pour 1,6 M€ (sans impact cash) ainsi que la prime de remboursement de l'emprunt obligataire pour 0,6 M€ lors de l'introduction en Bourse (voir Note 5.11).

## 6.7 – Impôts sur les résultats

### 6.7.1 – Décomposition du poste « Impôts sur les résultats »

Le poste « Impôts sur les résultats » de l'état consolidé du résultat net se décompose comme suit :

(En milliers d'€)	31/03/2019 12 mois	31/03/2018 12 mois
Impôts exigibles	37	(176)
Impôts différés	(9)	(184)
<b>(Charge) Produit d'impôt théorique</b>	<b>28</b>	<b>(360)</b>

Comme précisé dans la Note 3 - Principes et méthodes comptables, le Crédit d'Impôt Recherche n'est pas inclus dans le poste « Impôts sur les résultats » mais vient en augmentation des Autres produits de l'activité ordinaire (voir Note 6.1 – Autres produits de l'activité ordinaire).

### 6.7.2 – Rapprochement entre la charge d'impôt effective et la charge d'impôt théorique

Le tableau suivant illustre le rapprochement entre la charge d'impôt effective sur les résultats et la charge d'impôt théorique (charge d'impôt calculée au taux nominal de 31%, hors contributions supplémentaires) :

(En milliers d'€)	31/03/2019 12 mois	31/03/2018 12 mois
Résultat avant impôt	(19 710)	(9 214)
Taux théorique d'impôt	31,00%	33,33%
<b>(Charge) Produit d'impôt théorique</b>	<b>6 110</b>	<b>3 071</b>
<b>Éléments en réconciliation</b>		
- Crédit d'Impôt (dont Crédit Impôt Recherche)	861	705
- Différences permanentes	(463)	(46)
- Non activation des déficits de la période	(6 553)	(3 828)
- Ajustement du taux d'imposition à 25%	-	(265)
- Autres différences	73	3
<b>Impôt reconnu au compte de résultat</b>	<b>28</b>	<b>(360)</b>
<b>Taux d'impôt effectif</b>	<b>0,14%</b>	<b>-3,91%</b>

### 6.7.3 – Actifs et passifs d'impôts différés

Le tableau suivant présente les variations des principales sources d'impôts différés actifs et passifs :

(En milliers d'€)	Provision Retraite	Déficits fiscaux	Cessions internes d'immobilisations et abandon de créances	Autres	Impôt différé actif, net
<b>Solde au 31 mars 2017</b>	<b>54</b>	<b>2 868</b>	<b>(240)</b>	<b>(8)</b>	<b>2 674</b>
Variation en résultat net	23	-	-	58	81
Variation en autres éléments du résultat global	(2)	-	-	-	(2)
Ajustement du taux d'impôt à 25%	(6)	(308)	51	(2)	(265)
<b>Solde au 31 mars 2018</b>	<b>69</b>	<b>2 560</b>	<b>(189)</b>	<b>48</b>	<b>2 488</b>
Variation en résultat net	16	-	-	(25)	(9)
Variation en autres éléments du résultat global	5	-	-	-	5
<b>Solde au 31 mars 2019</b>	<b>90</b>	<b>2 560</b>	<b>(189)</b>	<b>23</b>	<b>2 484</b>

La société française MedinCell SA dispose de déficits reportables provenant des exercices antérieurs auquel s'est rajouté le déficit de l'exercice. A la clôture, le montant des déficits reportables s'élève à 42 257 K€. Au 31 mars 2019 comme au 31 mars 2018, des actifs d'impôts différés sur pertes sont reconnus concernant la société MedinCell SA à hauteur de 10 246 K€ en base soit 2 560 K€ d'impôt différé actif. En effet, la société prévoit des bénéfices d'ici cinq ans et ainsi d'utiliser cet IDA d'ici 2023/2024. A ce moment-là, MedinCell SA pourrait avoir au moins un produit commercialisé depuis 2021 et commencer à percevoir des royalties, les produits propres qui sont actuellement en recherche de formulation pourraient, dans les années à venir, donner lieu à de nouveaux partenariats.

Les pertes récentes sont dues à l'intensification des investissements de recherche & développement. La recouvrabilité du déficit fiscal activé repose principalement sur le stade avancé de développement (phase II et III respectivement) de deux produits, et sur le fait que les produits en question ne font que combiner des principes actifs déjà commercialisés avec une technologie de diffusion dans l'organisme, et de ce fait, ont des probabilités d'approbation réglementaire beaucoup plus élevées que pour des nouvelles molécules.

En France, la Loi de Finance 2018 prévoit un taux d'impôt dégressif à partir de 2018 et allant jusqu'à 25% en 2022. Le groupe a estimé les dates de reversesments probables des différences temporaires. Un taux de 25 % a été appliqué pour MedinCell SA, seule société du Groupe en France métropolitaine.

## 6.8 – Résultat par action

### 6.8.1 – Résultat de base par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le bénéfice net revenant aux actionnaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

	31/03/2019 12 mois	31/03/2018 12 mois
Profit (Perte) de la période - Attribuable aux actionnaires de MedinCell (en K€)	(19 687)	(9 571)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	17 257 719	14 431 725
<b>Résultat de base et dilué par action, en Euros</b>	<b>(1,14)</b>	<b>(0,66)</b>

### 6.8.2 – Résultat dilué par action

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net consolidé attribuable aux actionnaires de MedinCell SA par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation majoré des actions.

Pour chaque exercice présenté, un instrument de capitaux propres (i.e. une option de souscription d'action, un bon de souscription d'action, BSPCE ou encore une attribution d'actions gratuites, emprunts obligataires convertibles ou remboursables en actions...) est considéré comme potentiellement dilutif, s'il est « dans la monnaie » (c'est-à-dire si le prix d'exercice ou de règlement est inférieur au prix moyen du marché). Dès lors que la Société est cotée sur un marché boursier, le cours de clôture du cours de Bourse est pris en compte dans le calcul à chaque arrêté.

La dilution se définit comme une réduction du résultat par action, ou une augmentation des pertes par action. En conséquence, lorsque le résultat net consolidé attribuable aux actionnaires de MedinCell SA est une perte, étant donné que l'exercice de toute option de souscription, BSA, BSPCE ou attribution d'action en gratuite en circulation ou encore la conversion de tout autre instrument convertible aurait pour conséquence de réduire la perte par action, ces instruments sont alors considérés comme anti-dilutifs et exclus du calcul de la perte par action.

Le résultat net des deux exercices présentés étant une perte, le résultat dilué par action est égal au résultat de base par action.

## NOTE 7 – EXPOSITIONS AUX RISQUES FINANCIERS

Les principaux instruments financiers de la Société sont constitués d'actifs financiers, de trésorerie et de titres de placement. L'objectif de la gestion de ces instruments est de permettre le financement des activités de la Société. La politique de la Société est de ne pas souscrire d'instruments financiers à des fins de spéculation. La Société n'utilise pas d'instrument financier dérivé à des fins spéculatives ou de couverture.

Les risques principaux auxquels la Société est exposée sont le risque de taux d'intérêt et le risque de crédit.

### 7.1 – Risque de taux d'intérêt

L'exposition de la Société au risque de taux d'intérêt concerne les titres de placement ainsi que les dettes financières.

Les titres de placements sont composés de comptes à terme dont les taux d'intérêts sont fixes. Il n'y a donc pas d'impact de la variation des taux d'intérêt sur le taux de rémunération de ces placements et les flux de trésorerie générés.

L'ensemble des dettes de la Société a été souscrit à taux fixe à l'exception de l'emprunt obligataire de 15 M€ dont le taux est l'Euribor +10%. Les seuls flux de remboursement soumis à ce risque de taux mis en place.

Le remboursement des avances remboursables peut varier en fonction de l'atteinte ou non d'objectifs. La modification des flux de remboursements attendus serait traitée au compte de résultat.

### 7.2 – Risque de crédit

L'exposition maximale au risque de crédit à la fin de chaque exercice est représentée par la valeur comptable des actifs financiers et résumée dans le tableau suivant :

(En milliers d'€)	31/03/2019	31/03/2018
Actifs financiers et autres actifs non courants	4 702	4 483
Clients et comptes rattachés	383	101
Autres actifs courants	3 580	2 704
Titres de placement financiers	772	722
Trésorerie et équivalents de trésorerie	21 284	8 791
<b>Total</b>	<b>30 721</b>	<b>16 801</b>

Les créances liées aux subventions publiques et crédit d'impôt recherche présentent un risque de crédit jugé non significatif au regard de l'historique de la Société.

Le risque de crédit lié à la trésorerie, aux équivalents de trésorerie et aux titres de placement financiers n'est pas significatif au regard de la qualité des institutions financières cocontractantes.

Le risque de crédit lié aux créances clients est limité en raison, d'une part, de la faiblesse de l'encours client au titre des exercices présentés et de la qualité de la balance âgée du Groupe.

### 7.3 – Risque de change

Le Groupe est exposé à un risque de change peu significatif inhérent à son stade de développement actuel. La Société ne bénéficie d'aucun adossement mécanique total ou partiel.

Le Groupe est exposé au risque de change et notamment à l'évolution de la parité Euro / Dollar US au regard (i) des dettes en devises notamment sur le prêt en dollar et (ii) à la facturation de certains milestones à recevoir. L'emprunt en dollars est inscrit au passif de la Société pour 1 million d'USD aux 31 mars 2018 et 2019. Il a été intégralement remboursé au début de l'exercice 2019-2020.

Suite à la dissolution de la filiale implantée aux Etats-Unis sur l'exercice, la totalité des actifs non-courants du groupe est localisée en France.

## 7.4 – Risque de liquidité

La Note 4.3 décrit les éléments et hypothèses structurants relatifs à l'hypothèse de continuité d'exploitation.

La Note 8 décrit les engagements hors bilan reçus et donnés.

La Note 5.11 décrit les passifs financiers dans lesquels le groupe est engagé.

Le tableau suivant résume pour chaque exercice présenté les échéances contractuelles résiduelles des passifs financiers du Groupe (montants totaux contractuels à décaisser, incluant capital et intérêts):

Nom	Date d'octroi	Montant obtenu	Taux d'intérêt du contrat	Taux d'intérêt effectif	31/03/2019	< 31 Mars 2020	< 31 Mars 2021	< 31 Mars 2022	< 31 Mars 2023	< 31 Mars 2024
Prêt en dollars	4-oct.-10	1000000 \$	1,73%	1,73%	1 040	1 040	-	-	-	-
Emprunt BPI PTZI	12-août-14	900 000	0%	2,52%	540	180	180	180	-	-
Prêt pour l'innovation	17-avr.-14	50 000	5,47%	6,25%	22	11	11	-	-	-
PIFEI LAB 2016	21-jul.-15	400 000	3,37%	4,24%	280	80	80	80	40	-
PTZI (Lab 2016)	1-jul.-15	375 000	0,00%	3,68%	281	75	75	75	56	-
PTZI (IDEFIX)	12-avr.-16	614 000	0%	2,29%	615	123	123	123	123	123
Emprunt innove +	28-mars-17	7 000 000	1,65%	2,10%	4 534	1 470	1 470	1 471	123	-
Dettes sur contrats de location-financement	0-janv.-00	-	0,00%	0,00%	201	61	61	61	17	1
Emprunt BEI	25-juin-18	7 500 000	7,00%	7,00%	10 442	158	165	174	182	9 763
Emprunt obligataire	25-juil.-16	15 000 000	Euribor +10%	Euribor +10%	16 322	1 139	1 139	1 139	1 139	11 766
Emprunt bancaires	fev et avril 2016	700 000	1,60 et 1,70%	2,43 et 2,46%	390	127	127	78	54	4
Avance BPI 'A1005029 J'	29-avr.-10	759 385	0%	5,47%	-	-	-	-	-	-
Avance BPI 'A1206003 J'	15-mai-12	400 000	0%	5,47%	40	40	-	-	-	-
Avance BPI 'A1311013 J'	4-nov.-13	90 000	0%	2,53%	9	9	-	-	-	-
Emprunt innovation BPS '	25-juil.-14	280 000	2,29%	2,52%	20	20	-	-	-	-
Intérêts courus emprunts	0-janv.-00	-	0,00%	0,00%	-	-	-	-	-	-
Avance BPI 'A1206003 J'					34 736	4 533	3 431	3 381	1 734	21 657

La Société estime à ce jour n'être confrontée à aucun risque de liquidité et est en mesure de faire face à ses obligations à venir au cours des 12 mois suivant la clôture des comptes au 31 mars 2019.

## NOTE 8 – ENGAGEMENTS HORS BILAN

### 8.1 – Contrats de location simple

Les paiements minimaux futurs au titre des contrats de location simple non résiliables et concernant les locaux occupés par le Groupe sont présentés ci-dessous :

(En milliers d'€)	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Paiements minimaux futurs au 31 Mars 2019	160	256	-	416
Paiements minimaux futurs au 31 Mars 2018	180	153	-	333

Le montant des loyers comptabilisés en charges au cours de l'exercice clos le 31 mars 2019 s'est élevé à 177 K€ contre 177 K€ pour l'exercice précédent.

Un bail a été signé avec la société SCI PAGENO au titre des locaux occupés par la société à compter du 1er juin 2009. Ledit bail est conclu pour une durée de 9 années avec une faculté de résiliation triennale. Un avenant a été signé le 28 mai 2018 prorogeant le bail jusqu'au 31 mai 2019, moyennant un préavis de 6 mois à observer pour toute sortie. L'engagement hors bilan au 31 mars 2019 correspond donc aux six mois de loyers préavis.

Le bail signé avec la société Indivision Tisserand au titre des nouveaux locaux à compter de mi mars 2016, est conclu pour une durée de 9 années avec une faculté de résiliation triennale. L'engagement hors bilan correspond à la somme des loyers restants à payer avant la prochaine possibilité de résiliation, soit le 15 mars 2022 (35,5 mois).

### 8.2 – Engagements de CM Biomaterials B.V.

CM Biomaterials B.V., joint-venture établie entre MedinCell et Corbion, a pour objet la fabrication et la distribution des polymères nécessaires à la formulation, au développement et à la commercialisation des différents produits développés par le Groupe. La production des différents polymères est soustraitée exclusivement à Purac Biochem B.V., société néerlandaise du groupe Corbion.

Dans le cadre de la collaboration, le Groupe s'est engagé, par l'intermédiaire de CM Biomaterials B.V., sur des volumes de fabrication de polymères minimums. Dans le cas où ces volumes ne seraient pas atteints, le Groupe pourrait être tenu dans certaines circonstances de verser certaines compensations financières à Corbion.

### 8.3 – Autres engagements donnés

L'emprunt obligataire émis en 2016 est assorti d'engagements octroyés par MedinCell auprès du souscripteur qui pourraient être mis en œuvre en cas de défaut de remboursement de MedinCell :

- un nantissement de 4<sup>ème</sup> rang de son fonds de commerce ;
- un gage de 50 % des droits de propriété intellectuelle limités aux produits développés et aux zones géographiques commercialisées par le souscripteur.

Le contrat d'emprunt conclu en mars 2018 avec la Banque Européenne d'Investissement limite la capacité de MedinCell à :

- contracter de l'endettement supplémentaire ;
- verser des dividendes ou faire toute autre distribution ;
- effectuer des investissements dans d'autres sociétés (acquisitions) ;

- créer des privilèges ou des sûretés additionnelles ;
- contracter des restrictions à la capacité de ses filiales à lui verser des dividendes ou effectuer d'autres paiements ;
- céder des actifs ou des participations dans d'autres sociétés ;
- effectuer des transactions avec des sociétés affiliées ;
- changer de manière substantielle d'activité ; et
- fusionner, se rapprocher avec d'autres entités.

Les covenants attachés au prêt de la BEI ont pour objet notamment de contraindre l'utilisation de la trésorerie résultant de ce prêt aux seuls programmes de recherche et développement concernés, en excluant tout autre objet, notamment la diminution de l'endettement existant et le versement de dividendes. Aucune autre garantie n'est attachée à ce prêt.

#### **8.4 – Autres engagements reçus**

La société a signé un accord de la Banque Européenne d'Investissement pour un prêt qui porterait sur un montant maximum de 20 M€. Les conditions pour pouvoir utiliser la première tranche étant atteintes, la Société a encaissé sur l'exercice clos le 31 mars 2019 la première tranche à hauteur de 7,5 M€. Les autres tranches devront faire l'objet d'une atteinte d'objectifs commerciaux et de renforcement des capitaux propres. La Société estime que la réalisation de l'Introduction en Bourse réalisée en octobre 2018 permet de lever la condition relative au renforcement des fonds propres nécessaire aux tirages des tranches suivantes.

## NOTE 9 – INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIEES

### 9.1 – Transactions avec les coentreprises

(En milliers d'€)	CM Biomaterials
<b>Actif immobilisé :</b>	
- Participation	10
<b>Actif et passif circulants :</b>	
- Autres créances	369
- Autres dettes	236
<b>Charges et produits opérationnels :</b>	
- Achats :	
matières premières	(471)
commitment fees	(508)
- Royalties	172

### 9.2 – Rémunérations des dirigeants

Le montant global des rémunérations relatives à la Gouvernance du Groupe (membres du Directoire et du Conseil de Surveillance), est présenté dans le tableau suivant :

(En milliers d'€)	31/03/2019 12 mois	31/03/2018 12 mois
Rémunérations brutes et avantages en nature	785	503
Indemnités de fin de contrat		71
Avantages postérieurs à l'emploi		-
Prestations de services	128	90
Paiements fondés sur des actions		-
<b>Total</b>	<b>913</b>	<b>664</b>

La Société a également été facturée au 31 mars 2019 à hauteur de 990 K€ (contre 877 K€ pour l'exercice précédent) par des sociétés prestataires de services également actionnaires de la société pour une part inférieure à 1% du capital. Les contrats liés ont pour objet principal l'accompagnement de la Société dans le développement cliniques de produits, l'accès au marché, le corporate développement et la communication du Groupe.

Aux 31 mars 2019 et 2018, le solde des comptes-courants d'associés est nul.

## NOTE 10 – PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation se détaille comme suit :

Entité	Pays	Pourcentage d'intérêts	Méthode de consolidation	Pourcentage d'intérêts	Société Mère
		31 Mars 2018		31 Mars 2019	
MedinCell SA	France	100%	Société Mère	100%	Société Mère
MedinCell Corp	Etats-Unis	97,33%	Intégration Globale		
CM Biomaterials	Pays-Bas	50%	Intégration Globale	50%	Mise en équivalence

Le 28 janvier 2019, la filiale implantée aux Etats-Unis, MedinCell Corp, a été dissoute. Ainsi, au 31 mars 2019, dix mois de son résultat ont été consolidés en intégration globale.

Suite à un avenant au pacte d'actionnaires CM Biomaterials BV, la méthode de consolidation de cette filiale est passée d'intégration globale à une mise en équivalence : en effet, la signature d'un amendement le 27 août 2018 entre MedinCell et Corbion a modifié certains droits particuliers sur la filiale CM Biomaterials. MedinCell disposait sur cette filiale de certains droits particuliers sur quelques conditions commerciales, notamment un droit d'approuver ou non la contractualisation avec certains clients ou le niveau de prix, auxquels elle a renoncé par avenant en date du 27 août 2018. Ainsi, au regard des normes IFRS et du contrat, la filiale était consolidée en intégration globale pour les exercices clos les 31 mars 2017 et 2018. Compte tenu des modifications apportées au contrat par l'avenant précité, la Société comptabilise désormais CM Biomaterials par mise en équivalence à partir du 27 août 2018. Ainsi au 31 mars 2019, cinq mois de son résultat ont été consolidés en intégration globale et sept mois selon la méthode de la mise en équivalence, pour un résultat de 132 €.

A titre d'information, le bilan contributif de la filiale au 27 août 2018 était le suivant (en milliers d'euros) :

ACTIFS		PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES	
Stocks	1 342	Réserves Groupe	2
Créances clients	107	Intérêts minoritaires	12
Autres créances	18	Dettes fournisseurs	1 262
Disponibilités	55	Autres dettes	

Le résultat contributif sur la période de 5 mois clos le 27 août 2018 est le suivant (en milliers d'euros) :

Chiffre d'affaires	66
Coût des produits et services rendus	(78)
Frais marketing et commerciaux	(19)
<b>Résultat net</b>	<b>(31)</b>



## NOTE 11 – HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes s'élève à 392 K€ hors taxes au titre de l'exercice.

Montants en K€	Becouze	PWC
Honoraires certifications des comptes	122	99
Honoraires IPO	72	99
SACC requis par les textes (France)	0	1
<b>Total</b>	<b>193</b>	<b>199</b>
	<b>392</b>	

Au cours de l'exercice précédent, ils s'élevaient à 165 K€ dont 134 K€ au titre du contrôle légal des comptes et 31 K€ pour la revue des comptes consolidés IFRS établis sur une base volontaire.